



Philippe Dulière
Architecte
Bd Audéart, 31
B- 6000 Charleroi
Tel. 0032(0)475973088

DEBARRE
DUPLANTIERS
ASSOCIES

17 rue du Coll. Cloufées
55100 Bouffres - France
T : +33 (0)5 55 31 41 20/15 44
F : +33 (0)5 55 31 31 20
duplantier.debarre@wanadoo.fr
www.debarreduplantiers.com

Plan qualité pôle touristique de LESSINES

Diagnostic et programme d'actions

17 février 2010

I- DIAGNOSTIC PAYSAGER ET PROGRAMME D' ACTIONS

- I.1 - La relation ville/nature
- I.2 - Une ville de pierre et de brique
- I.3 - Une ville de mémoire
- I.4 – Des espaces publics rares
- I.5 – Stratégie de mise en valeur paysagère
- I.6 – Plan programme, lieux à enjeux

II- FICHES D' ACTIONS

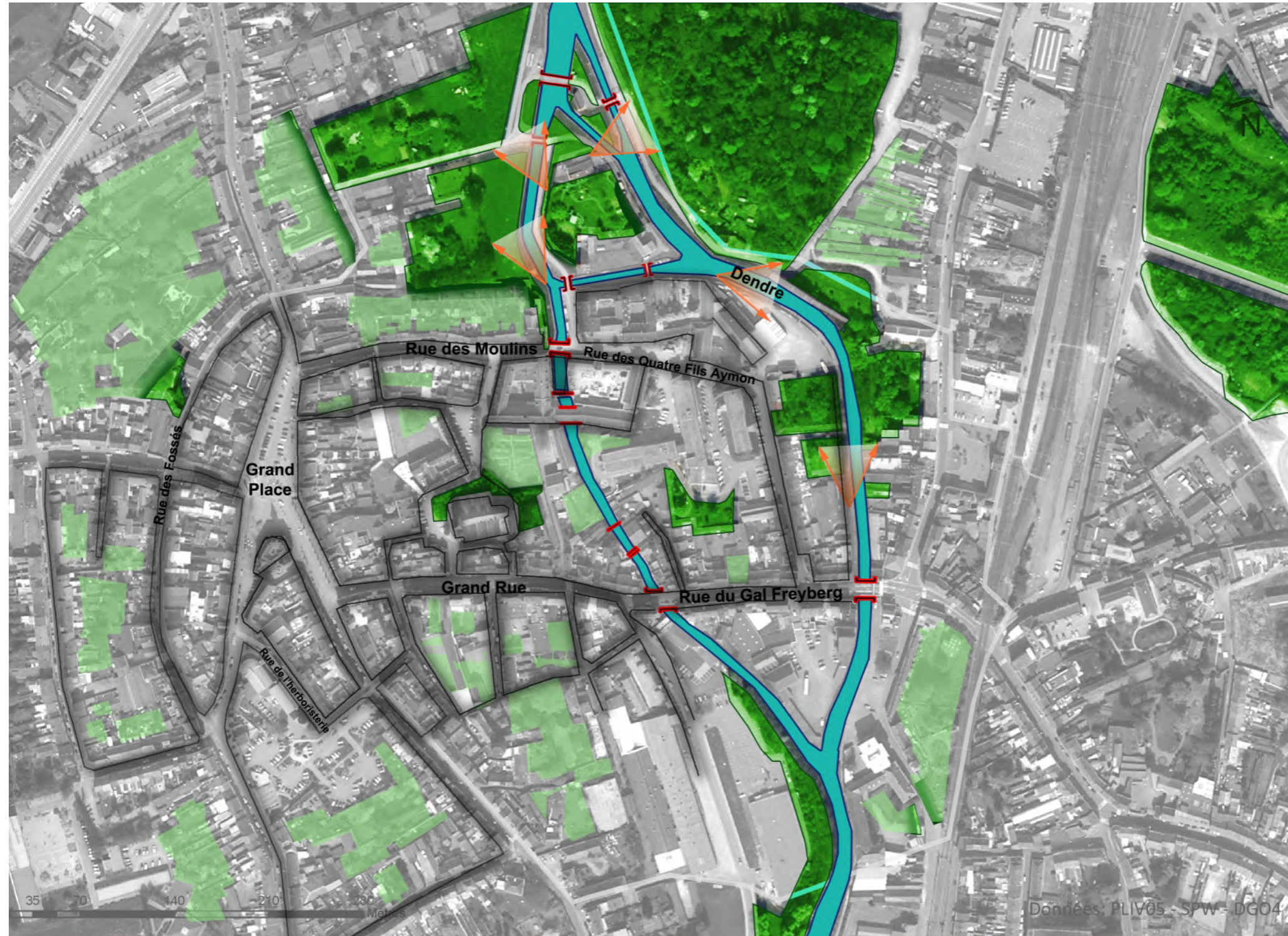
II.1 – CRÉATION, MISE EN VALEUR DES SITES À ENJEUX FORTS

- II.1.1- La Grand Rue : intentions générales
- II.1.2- La Grand Rue : séquence 1
- II.1.3- La Grand Rue : séquence 2
- II.1.5- La Grand Rue : séquence 4
- II.1.6- La venelle du Ruichon
- II.1.7- les jardins de poche (exemple carrefour Grand Rue/ rue des quatre fils Aymon)
- II.1.8- Le CPAS et la caserne

II.2 - CHARTE ESTHÉTIQUE, RECOMMANDATIONS

- II.2.1- Le végétal dans la ville
- II.2.2- Palette minérale : sols traditionnels et contemporains
- II.2.3- Mobilier urbain
- II.2.4- Façades : Contexte
- II.2.5- Façades : Ligne de Conduite
- II.2.6- Façades : Illustrations de la situation existante
- II.2.7- Façades : Rythmes
 - 7-1. Mise en pratique.
 - 7-2. Illustrations.
- II.2.8- Façades : enseignes
 - 8-1. Mise en pratique.
 - 8-2. Enseignes horizontales.
 - 8-3. Enseignes verticales - En drapeau.
 - 8-4. Cas particuliers - Enseignes de sponsors.
 - 8-5. Cas particuliers - Lettrages sur vitrines.
- II.2.9- Façades : palettes chromatiques
 - 9-1. Façades et châssis.
 - 9-2. Façades et enseignes.

I.1- LA RELATION VILLE/NATURE



-  Une ville minérale, cloisonnée parfois, monotone, des espaces figés.
-  La «nature» aux portes de la ville : près ou friche, des espaces dynamiques
-  Des espaces jardinés intimes en coeur d'îlots
-  La présence de l'eau : une contrainte urbaine mais un atout paysager
-  Ponts et ponceaux
-  Les points de vues sur l'horizon végétal environnant, depuis les berges

I.1- LA RELATION VILLE/NATURE

Hors la ville, des horizons végétaux attractifs, dessinés par les berges de la Dendre, se dévoilent parfois soudainement.



Intra-muros, la végétation est ponctuelle et discrète, les passages sur la Dendre, passent inaperçus, et sont des ouvrages fonctionnels dénués de toute poésie.



I.1- LA RELATION VILLE/NATURE

Le besoin de nature se fait ressentir, mais peine à s'exprimer ou échappe à tout contrôle, au détriment de la lisibilité des espaces urbains. Dans cette cité minière et cloisonnée, les rues ou venelles à l'écart des grands axes paraissent souvent austères, monotones ou abandonnés. Leur gabarit à l'échelle du piéton leur donne cependant un certain intérêt, car la plupart des espaces publics semblent en général plutôt dédiés au «confort automobile».



I.2- UNE «VILLE DE PIERRE ET DE BRIQUES»

Les sols du centre ville historique de Lessines sont la vitrine de l'activité florissante des carrières de porphyre au 19e siècle. La multitude des typologies de mises en oeuvre traditionnelles du pavé dans le centre bourg de Lessines constitue une palette minérale de qualité à observer, et à prendre comme référence.

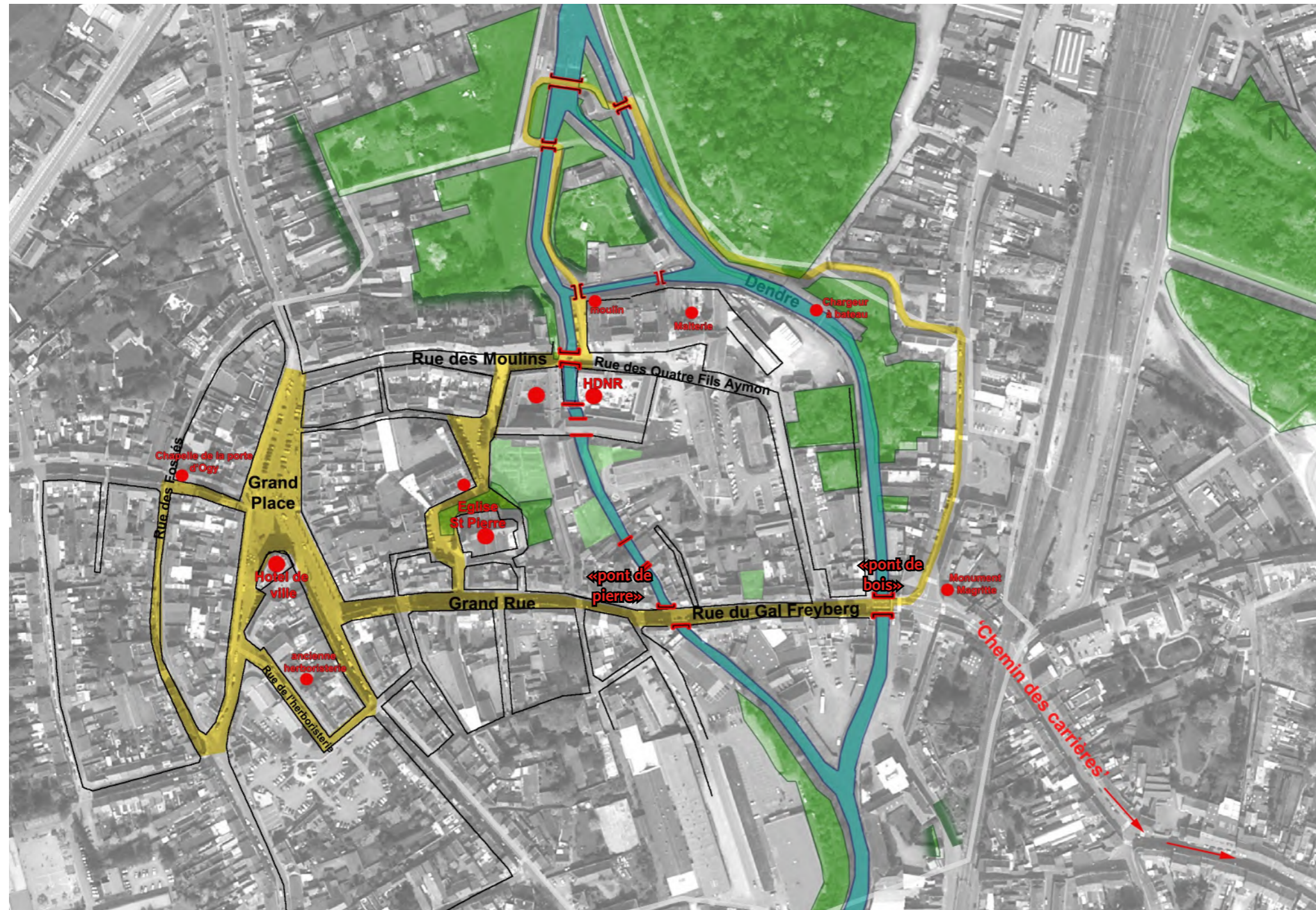




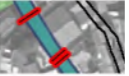

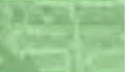
Les pavés de pierre bleue ou de porphyre ont été mis en oeuvre sous de multiples assemblages : variation de format de pavés (carrés ou oblongs, lisses ou éclatés,..), variations de poses (alignées, en quinconces, queue de paon...), variations de joint ou de couleur de mortier



Les fils d'eau présentent eux aussi une déclinaison de formes très riche, et constituent des détails de qualité : association de bordures de pierres bleues à des pavés, à des grilles de caniveaux ouvragés.

I.3- UNE VILLE DE MEMOIRE



-  circuit touristique proposé par l'office du tourisme
-  monuments et éléments d'intérêt patrimonial
-  Les ponts sur la Dendre : des articulations paysagères et urbaines
-  les près et les friches : des espaces en devenir
-  les jardins clos

I.3- UNE VILLE DE MEMOIRE

Etablie depuis le 10e siècle au bord de la Dendre, la ville de Lessines, «cité des cayoteux», garde dans ses murs et ses sols de nombreuses traces de son passé industriel récent (la place de l'hôtel de ville et ses pavés, chargeur à bateau, malterie, moulins..). Sa culture médicinale (dont témoigne l'hôpital de Notre Dame de la Rose, les anciennes herboristeries) ainsi que la présence de nombreuses églises et chapelles illustrent un autre aspect de sa richesse patrimoniale. Un circuit touristique permet de découvrir ces lieux, disséminés dans la ville en autant de sites isolés, à valoriser et à connecter dans un ensemble urbain lisible et cohérent.



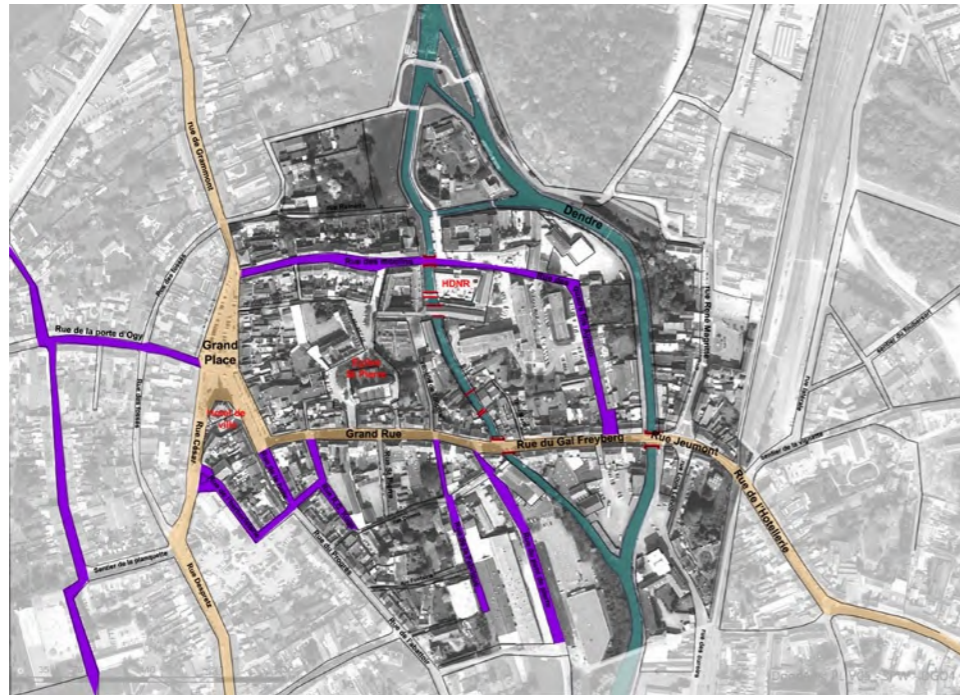
I.3- UNE VILLE DE MEMOIRE

Le mobilier urbain et la signalétique, composantes de l'image de marque d'une ville, peuvent ici sembler désuets, fragiles ou peu ambitieux au regard de la valeur patrimoniale et pittoresque de certains lieux.

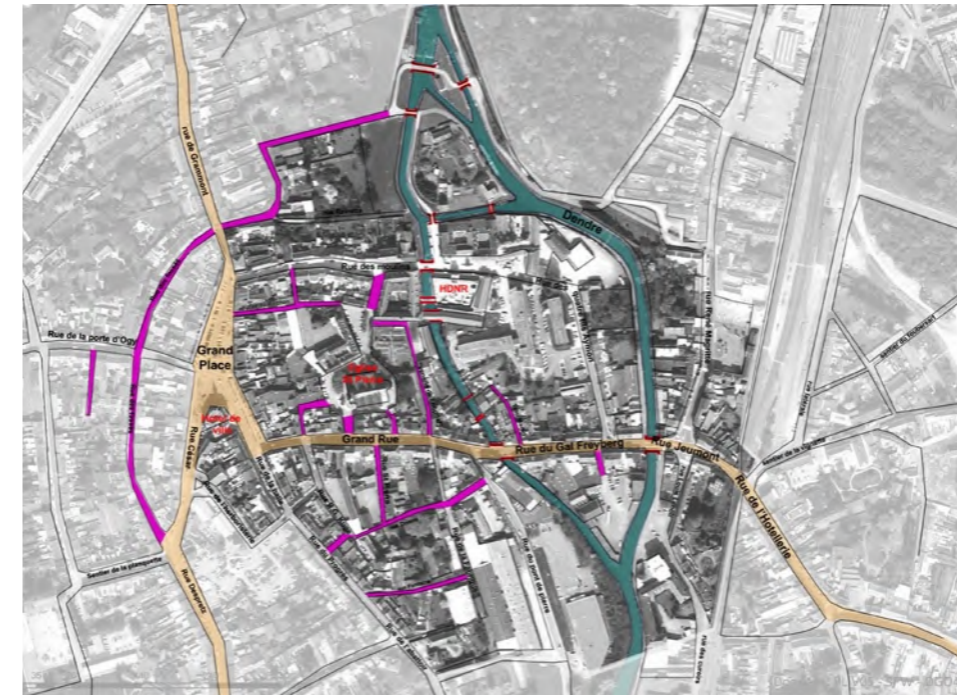


I.4- DES ESPACES PUBLICS RARES

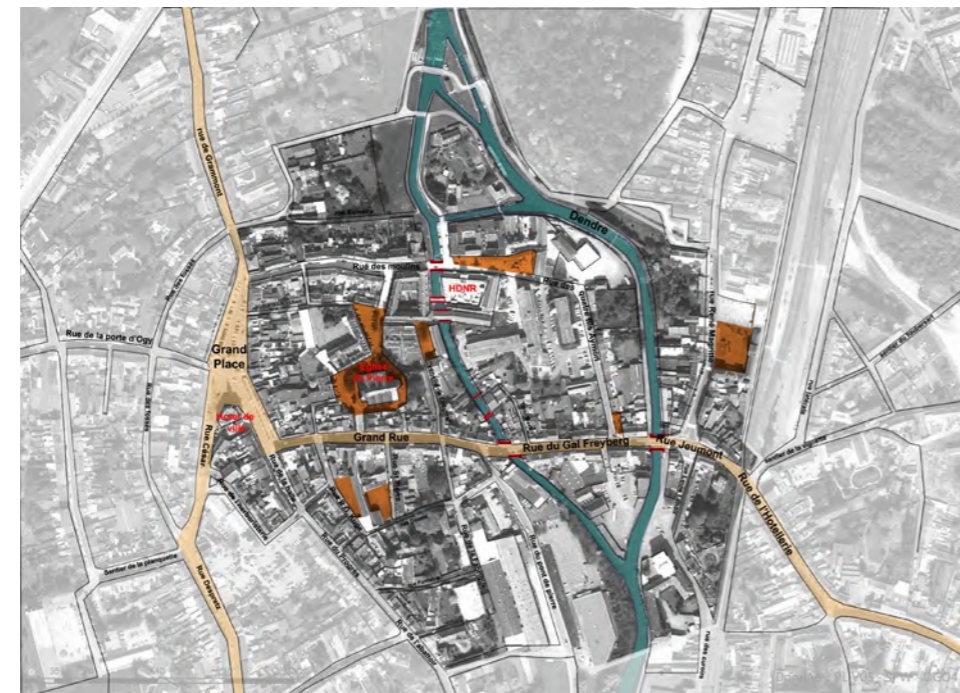
Le réseau viaire garde lui aussi la mémoire de la ville fortifiée médiévale : nombreuses venelles, ruelles en impasses, prenant une orientation nord sud ou est-ouest. Ceci est un atout d'un point de vue de l'identité paysagère de la ville, qui gagnerait à être valorisé et souligné, mais constitue une contrainte urbaine (desserte automobile,...) Les placettes sont rares, et ne semblent servir qu'une fonction de desserte, de passage. Nichées au creux de la vieille ville, elles concentrent de forts enjeux quant à valorisation de l'espace public de la ville de Lessines. Les autres espaces à considérer de ce point de vue, sont les «vides urbains» matérialisés par de vastes zones de parking, parfois localisées à des endroits stratégiques : berges de la Dendre, confluence, Hôpital.



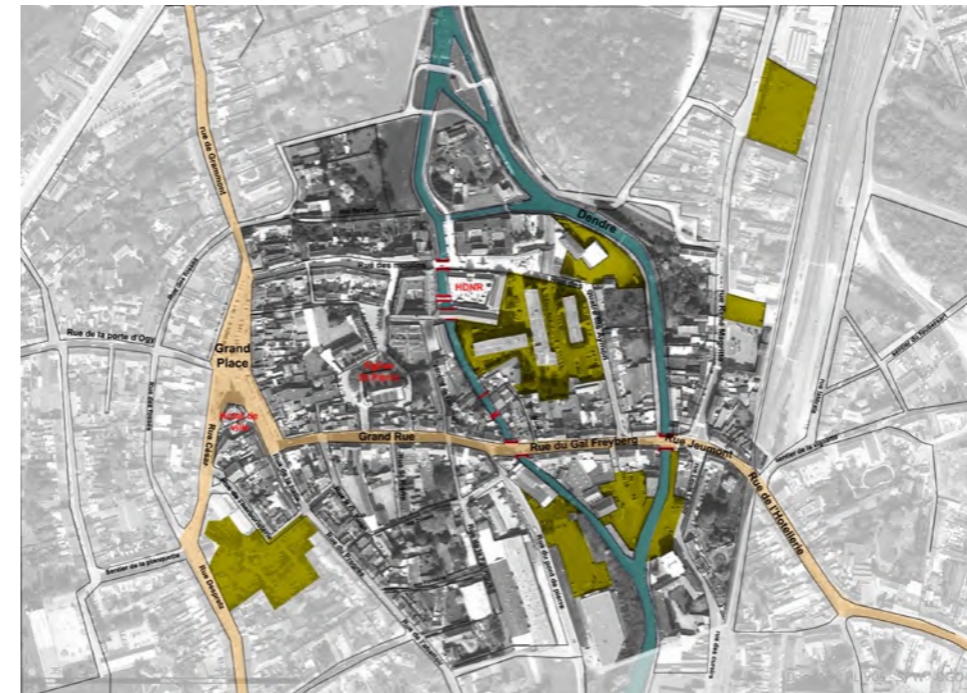
Réseau des ruelles



Réseau des venelles



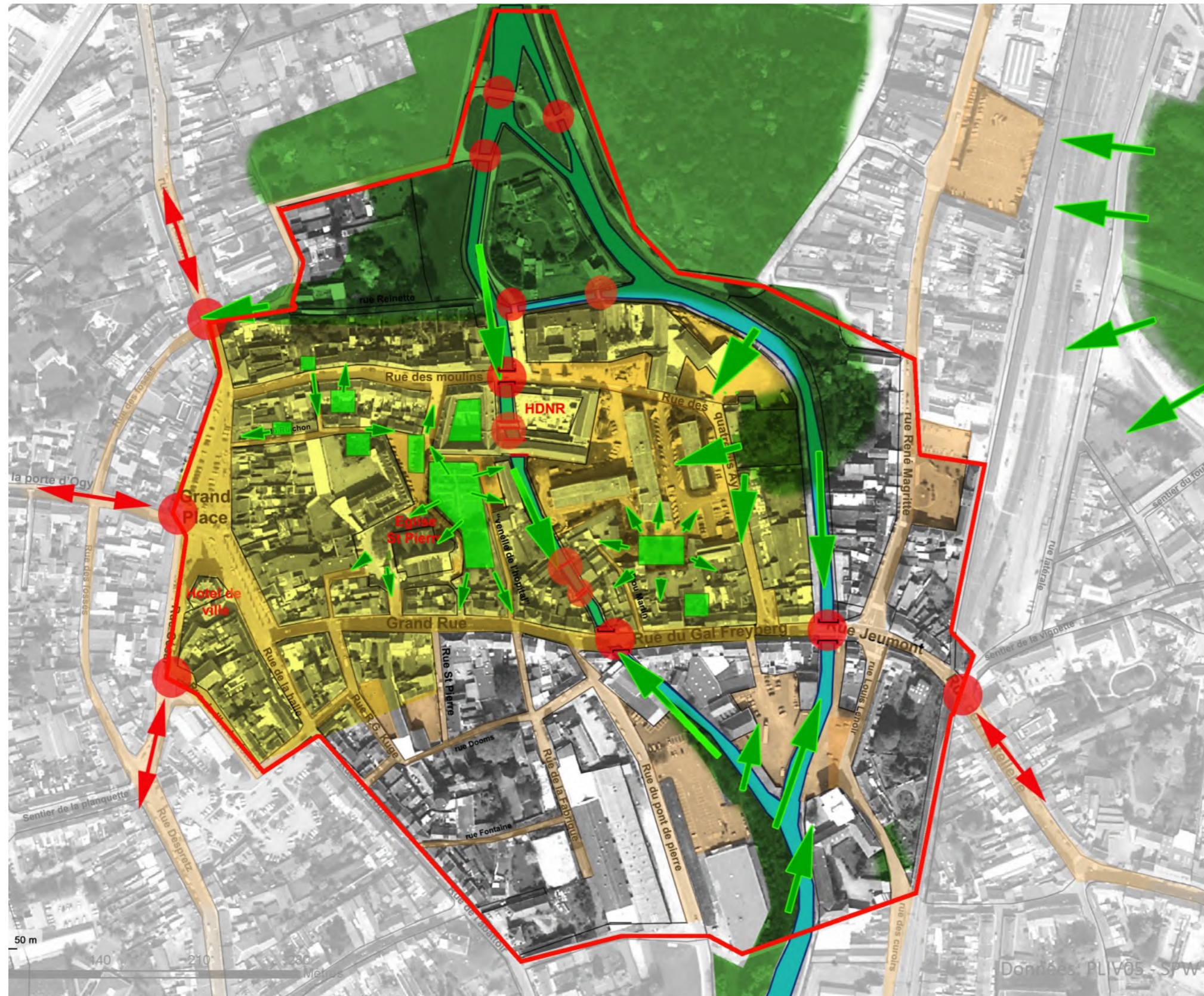
Placettes



«Vides urbains»



I.5- STRATEGIE DE MISE EN VALEUR PAYSAGERE



Périmètre d'application de la charte de qualité urbaine
donner du rythme, animer les espaces publics

“Faire rentrer la Nature dans la ville”



création de nouveaux espaces publics végétalisés sur les délaissés urbains



partager des “jardins clots et des jardins de poche, équilibrer le végétal et le minéral (localiser des parcelles potentielles)



reconquérir les berges de la Dendre

“Conforter la centralité de la vieille-ville en s’inspirant de ses atouts patrimoniaux “



valoriser des placettes, des lieux de parcours touristiques, des axes commerciaux, donner une unité et une cohérence entre anciens et “nouveaux espaces” en s’inspirant de la palette minérale, de la diversité architecturale, du patrimoine industriel ...



retrouver et valoriser des articulations importantes : ponts, portes, ...

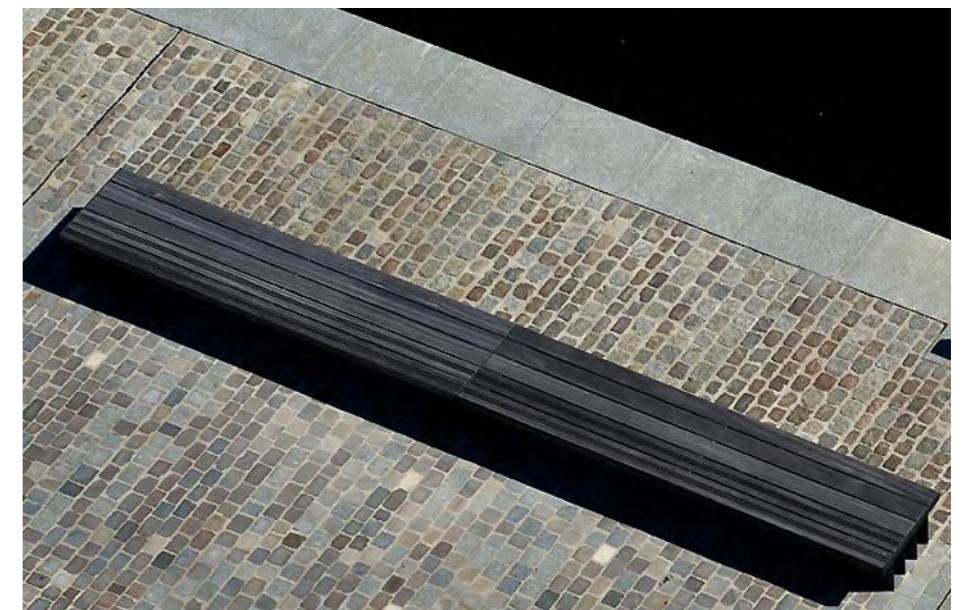
I.5- STRATEGIE DE MISE EN VALEUR PAYSAGERE

« Révéler une richesse patrimoniale »

Les images ci dessous illustrent des façons de se réapproprier, de redécouvrir et de faire évoluer des territoires urbains ou périurbains (friches industrielles, quais, berges) grâce à des projets d'aménagements paysagers contemporains révélant leurs aspects patrimoniaux



La couleur rouille de ces structures métalliques marquent le paysage de façon pérenne et sensible, attirant le regard sur des éléments semblant anodins



Les berges des canaux autrefois dédiés à un usage de transport industriel constituent aujourd'hui des lieux de promenade appréciable, entre ville et nature

I.5- STRATEGIE DE MISE EN VALEUR PAYSAGERE

« Faire rentrer la Nature dans la ville »

Les images ci dessous illustrent des façons de faire coexister forme végétale et forme urbaine: jardins verticaux, jardins clos, jardins de poche, jardins éphémères, contribuent à l'animation des espaces publics d'une ville



Murs végétaux



Jardins de simples : collections de plantes



Jardinières creusées à même le sol



Jardin botanique clos, mais public



Fleurs en pied de mur



Jardins intimes à découvrir (fête des jardins)



Jardins de poche éphémères



II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

1- Plan d'ensemble

Site de la Caserne : parc des berges de la Dendre

La Grand Place

La venelle du Ruichon

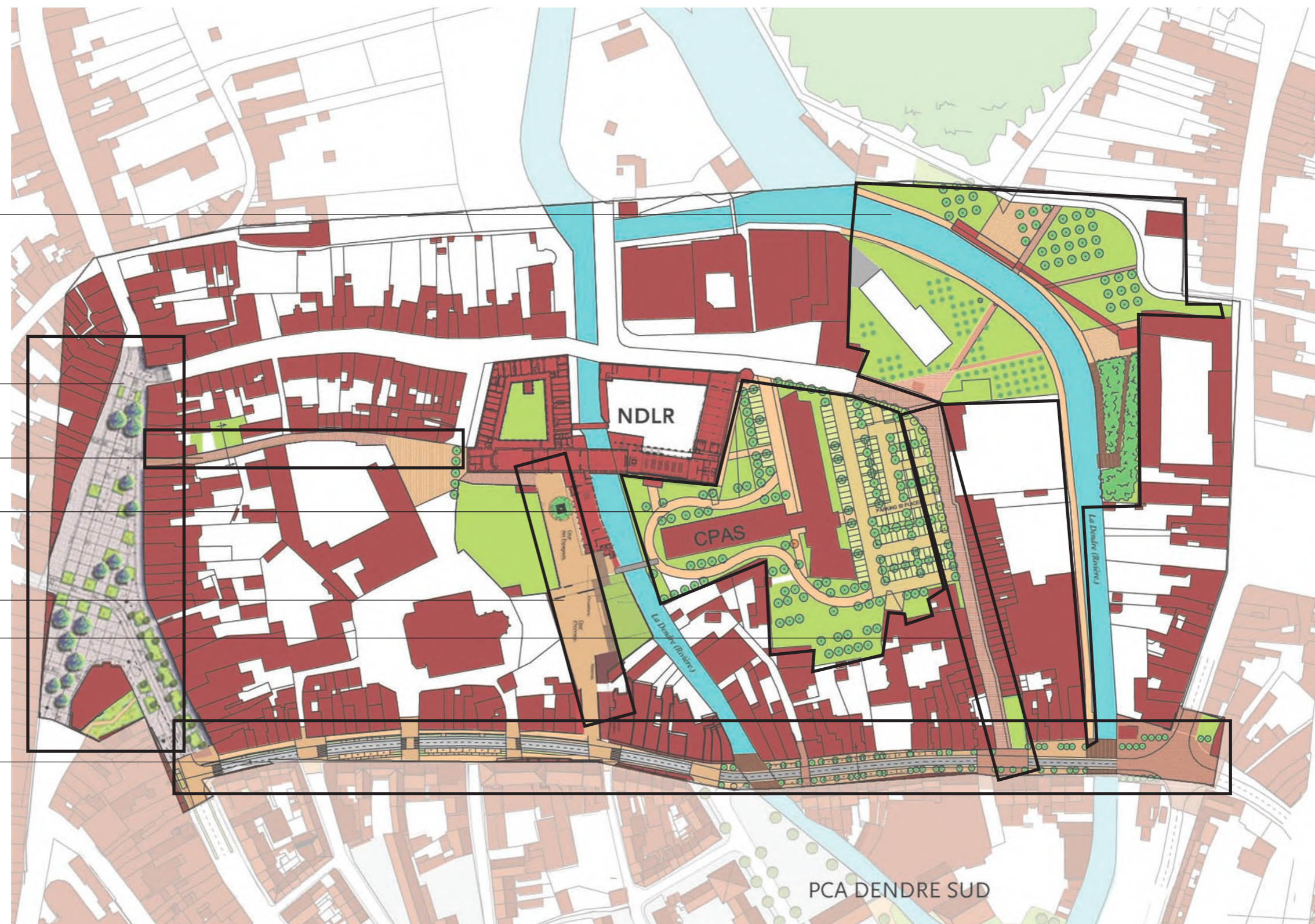
Le CPAS : parking et promenade des berges

La venelle de l'Hôpital

La rue des quatre frères Aymon

La grand rue

Les «jardins de poche»



PCA DENDRE SUD



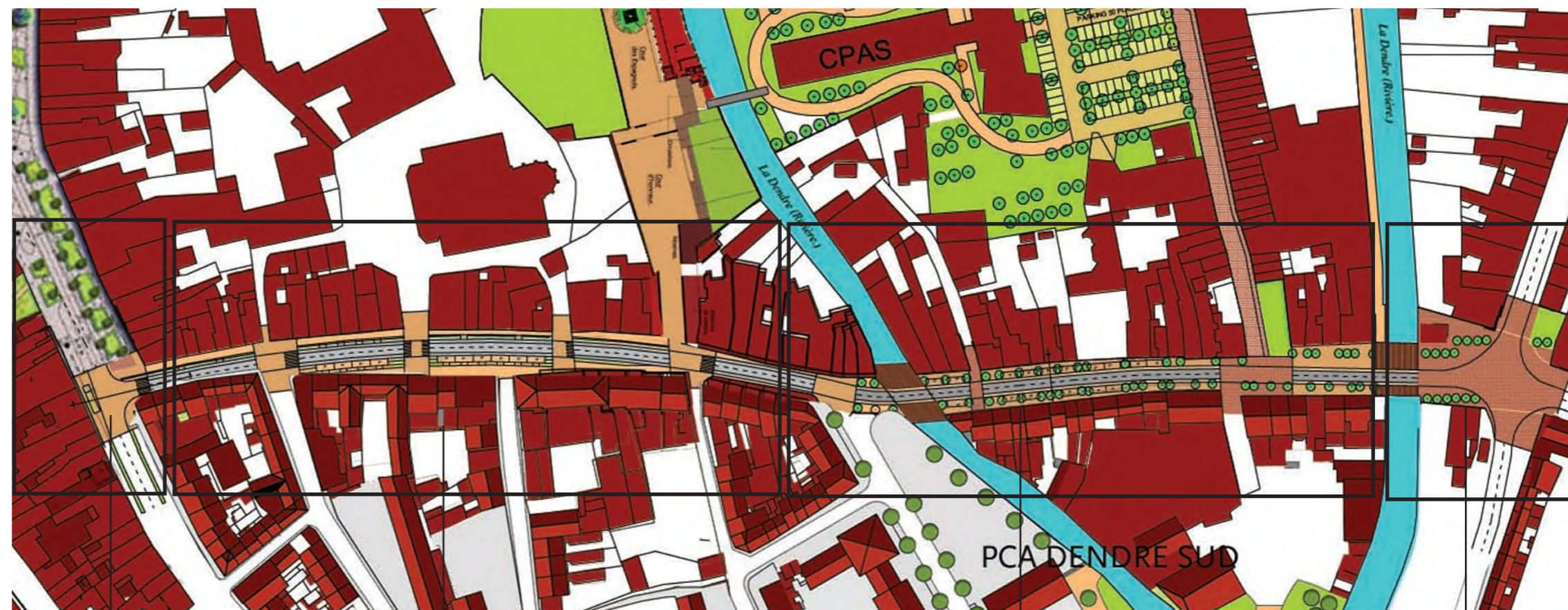
II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

2- La Grand-rue : Intentions générales

- Valoriser l'axe majeur de la ville en caractérisant quatre séquences paysagères le long de son tracé : marquer les seuils, le relief, les contacts visuels avec le «grand paysage» extérieur

- Hiérarchiser et équilibrer l'espace public dédié aux piétons ou aux automobiles : réduction de l'emprise de la chaussée ou de son impact visuel

- Participer à l'évolution et à la compréhension du contexte urbain (communication entre ancien et nouveau quartier de Dendre Sud) : marquage des articulations transversales



séquence 1
 connection avec
 la Grand Place

séquence 2
 «rue commerçante
 en pente»

séquence 3
 «traversée de l'île»

séquence 4
 «porte de la ville»



II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS
3- La Grand-rue : séquence 1, connections avec la Grand Place

CARACTERISER LE SOMMET DE LA RUE (COTEAU), ET ANIMER LA CONNECTION VERS LA GRAND PLACE PAR UN TRAVAIL DU SOL PARTICULIER (MOSAIQUE), PAR L'INCRUSTATION DE TAPIS VEGETAUX.



« Annoncer un espace focal de la ville : la Grand Place »



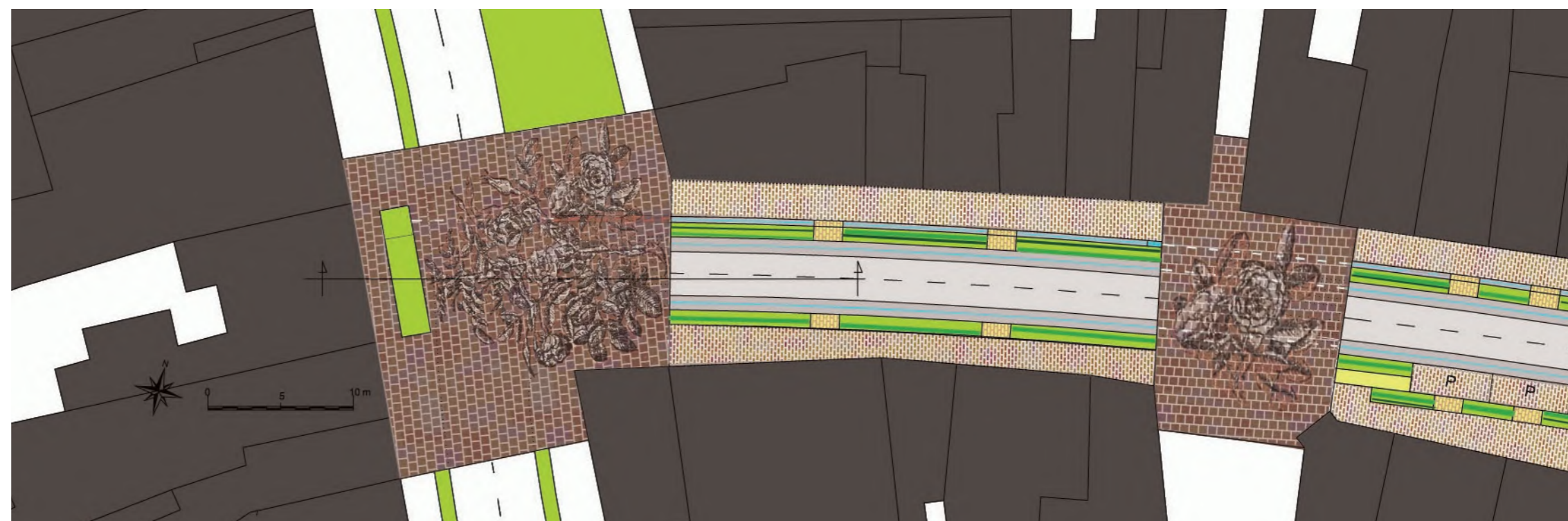
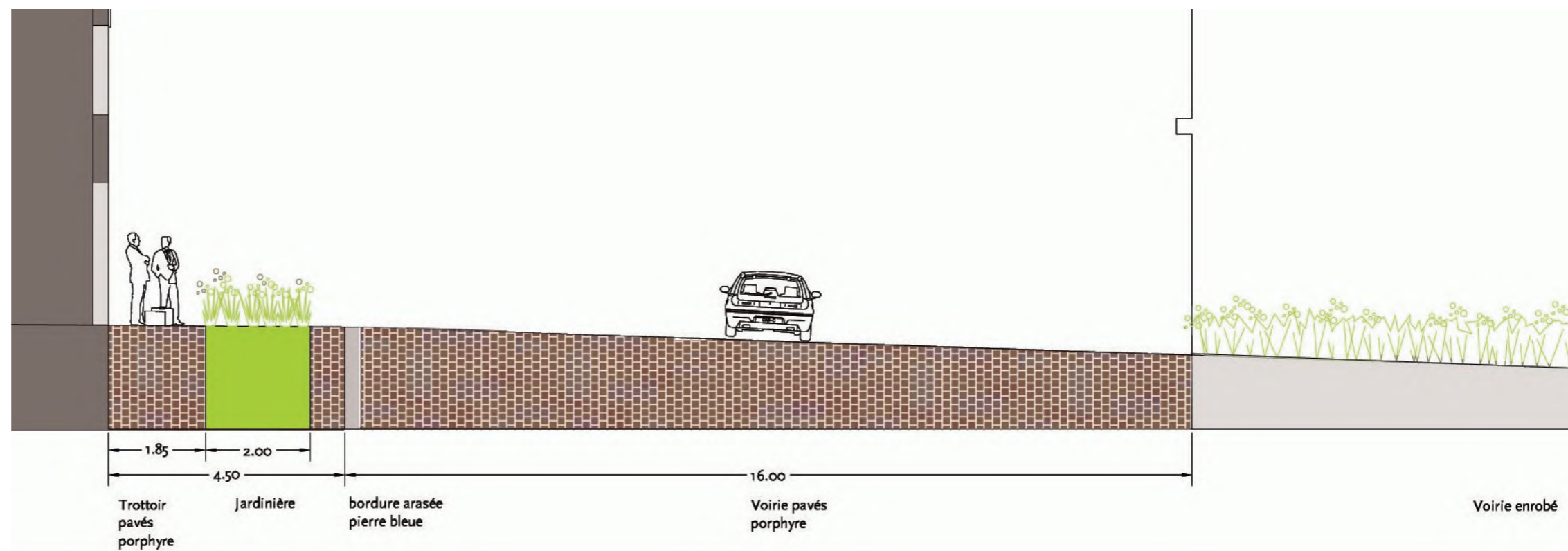
II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

3- La Grand-rue : séquence 1, connections avec la Grand Place

Descriptif des travaux : Rénovation du sol en pavés : plateau organisé en mosaïque, jardinière plantée, fontaine marquant le point haut

Coût : 105 000, 00 € HT
soit 245 € HT/m²

avec pavés récupérés
ne comprenant pas l'ensemble des reprises réseaux, structure chaussées, étude conception mosaïque





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

4- La Grand-rue : séquence 2, la rue commerçante en pente

SOULIGNER LA PENTE DE LA RUE PAR UN CANIVEAU OU L'EAU DEVALLE EN CASCADE, PAR DES BANDES VEGETALES SEPARANT LA CHAUSSEE DU TROTTOIR. REDUIRE L'IMPACT VISUEL DE LA VOIRIE EN EN-ROBE (LARGES CANIVEAUX BETON)



«Un espace public accueillant et valorisant, ouvert vers l'horizon »



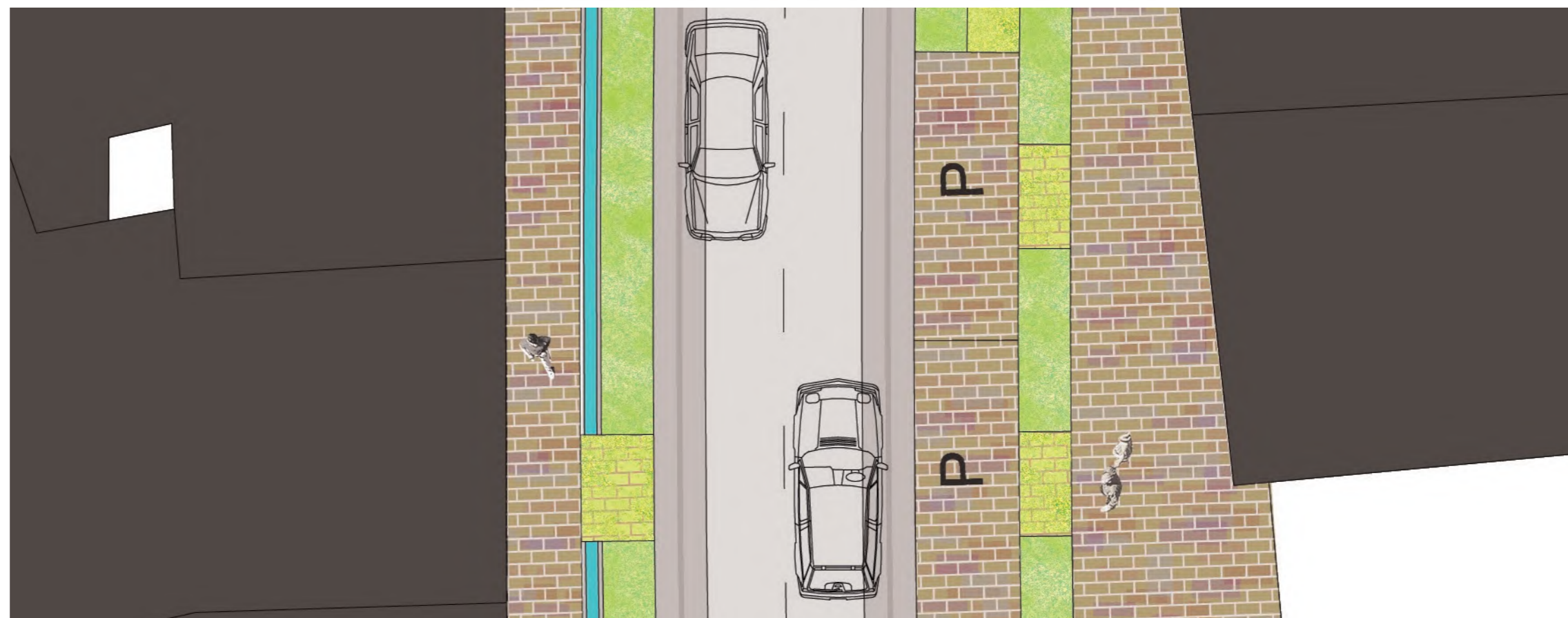
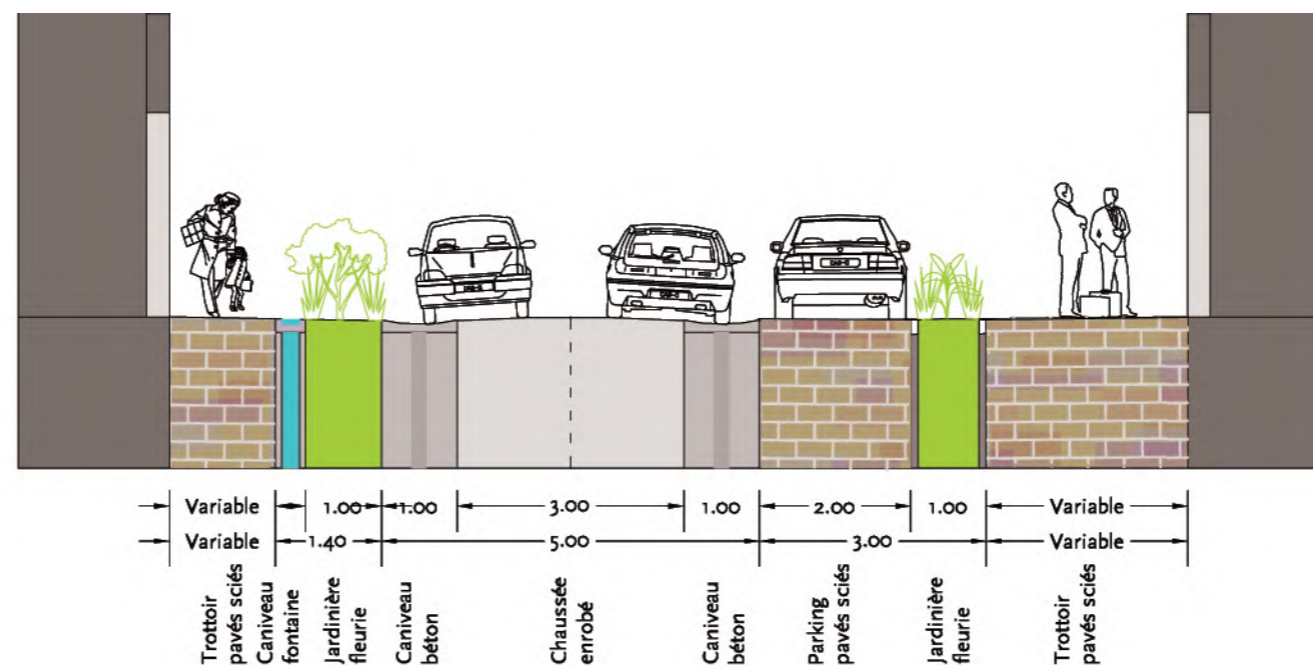
II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

4- La Grand-rue : séquence 2, la rue commerçante en pente

Descriptif des travaux : plantation de plantes vivaces, d'arbustes, trottoir en pavés sciés, caniveau et cascatelle en béton, caniveau béton (granulats de porphyre) coulé en place

Coût : 727 000, 00 € HT
soit 220 € HT/m²

avec pavés récupérés sur stationnement et pavés neufs pour les trottoirs ne comprenant pas l'ensemble des reprises réseaux, structure chaussées





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

5- La Grand-rue : séquence 3, la traversée de l'île

CARACTERISER UNE SEQUENCE AUX INFLUENCES NATURELLES (PASSAGE DANS LA VILLE INSULAIRE)



« Ressentir les influences du territoire »





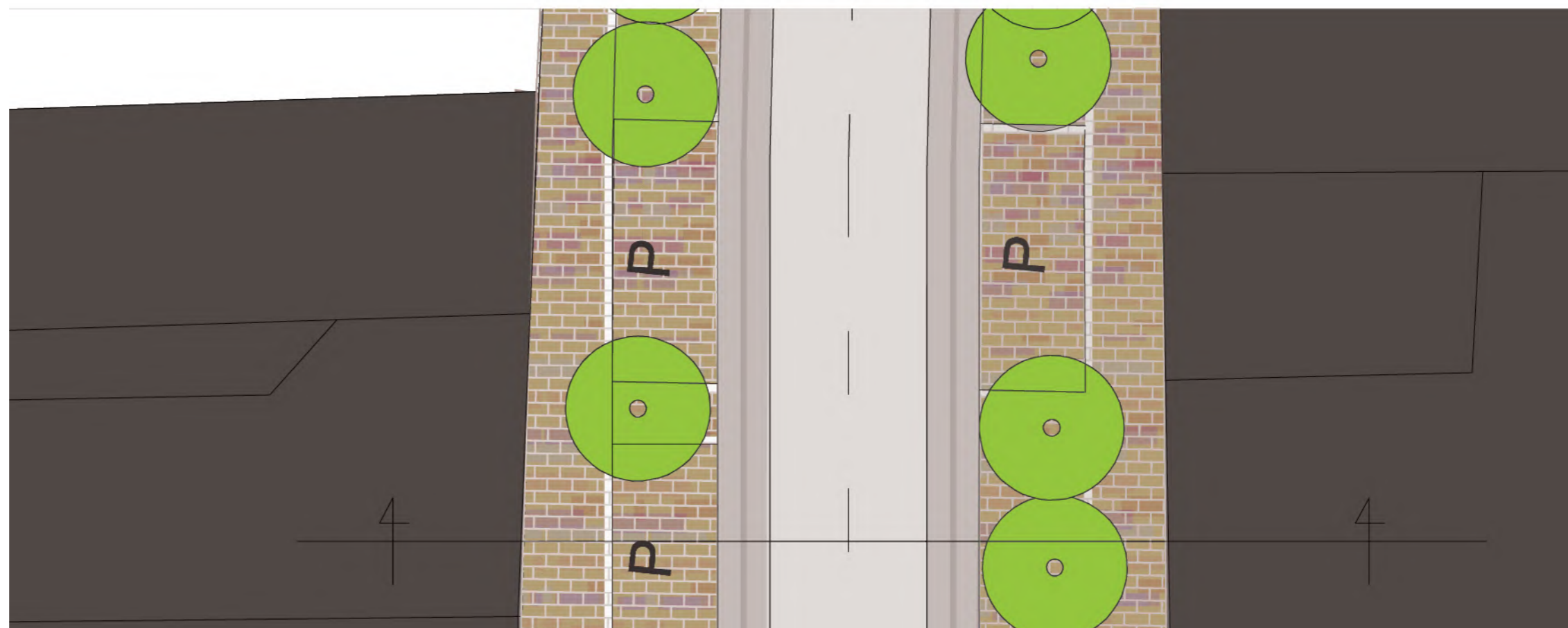
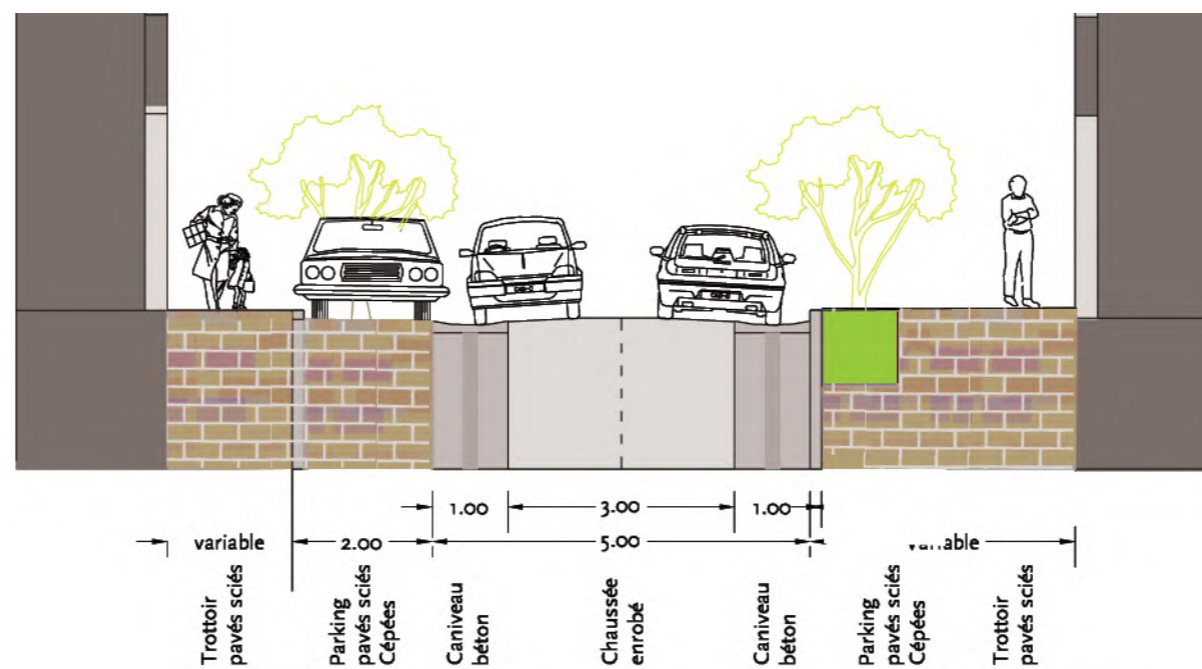
II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

5- La Grand-rue : séquence 3, la traversée de l'île

Descriptif des travaux : plantation de cépées, arbustes, trottoir en pavés sciés, caniveau béton (granulats de porphyre) coulé en place, remplacement des garde-corps des ponts par une serrurerie transparente, platelage bois sur les surfaces au sol, spots encastrés et candélabres, (passages pont), renouvellement des appliques en façade, mobilier...

Coût : 555 000, 00 € HT
soit 245 € HT/m²

avec pavés neufs pour les trottoirs et stationnements ne comprenant pas l'ensemble des reprises réseaux, structure chaussées,





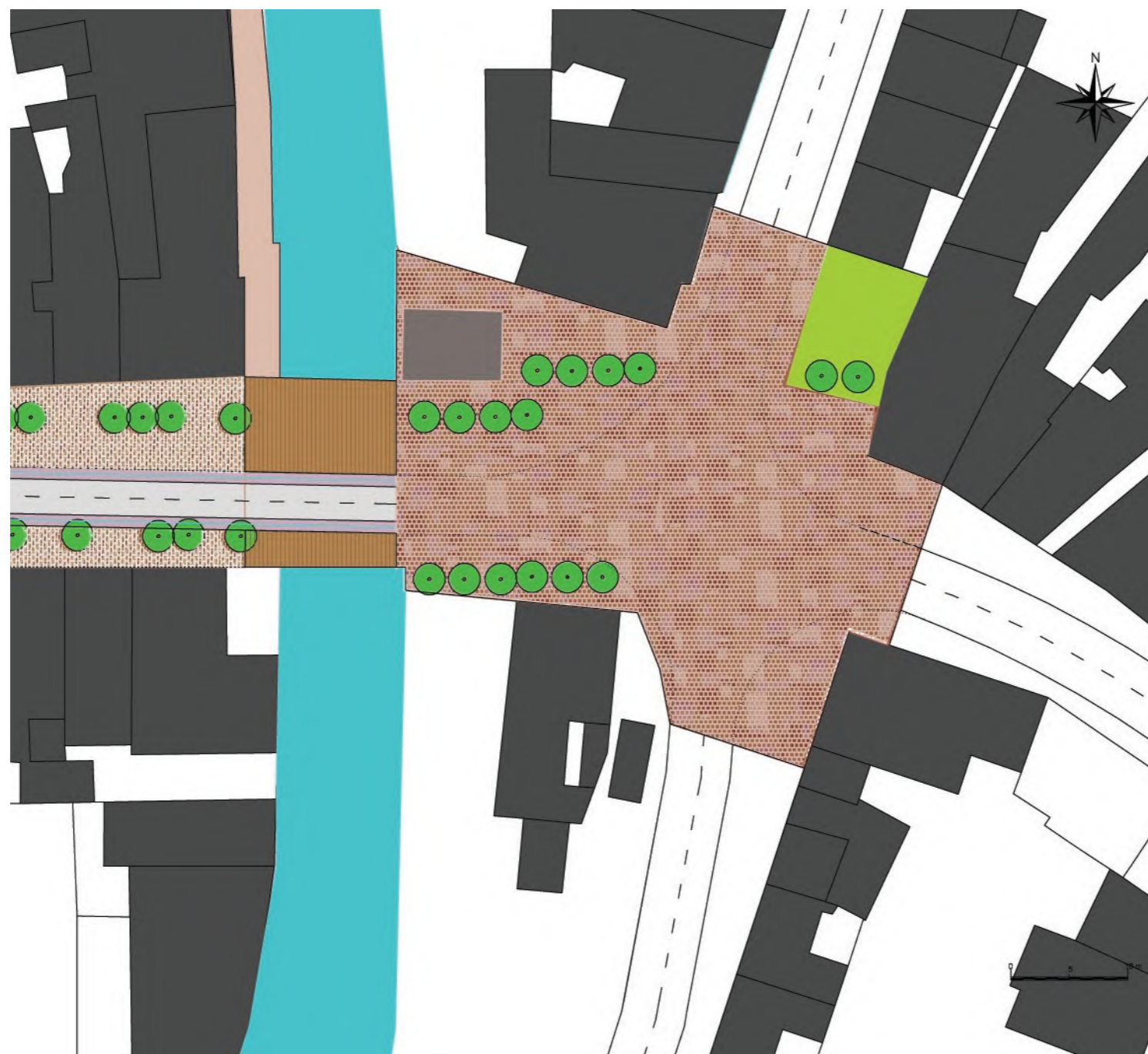
II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

6- La Grand-rue : séquence 4, la porte de pierre

Descriptif des travaux : réalisation d'un plateau en mosaïque de pavés, plantation d'arbres tiges gros sujets, arbustes,, spots encastrés et candélabres, renouvellement des appliques en façade, mobilier...

Coût : 325 000, 00 € HT
soit 225 € HT/m²

avec pavés neufs
ne comprenant pas l'ensemble des reprises réseaux, structure chaussées, étude conception mosaïque





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS
6- La Grand-rue : séquence 4, la porte de pierre





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

7- La Grand-place : un projet à rénover

RENOVER L' AMENAGEMENT URBAIN ET HIERARCHISER LES STATIONNEMENTS :

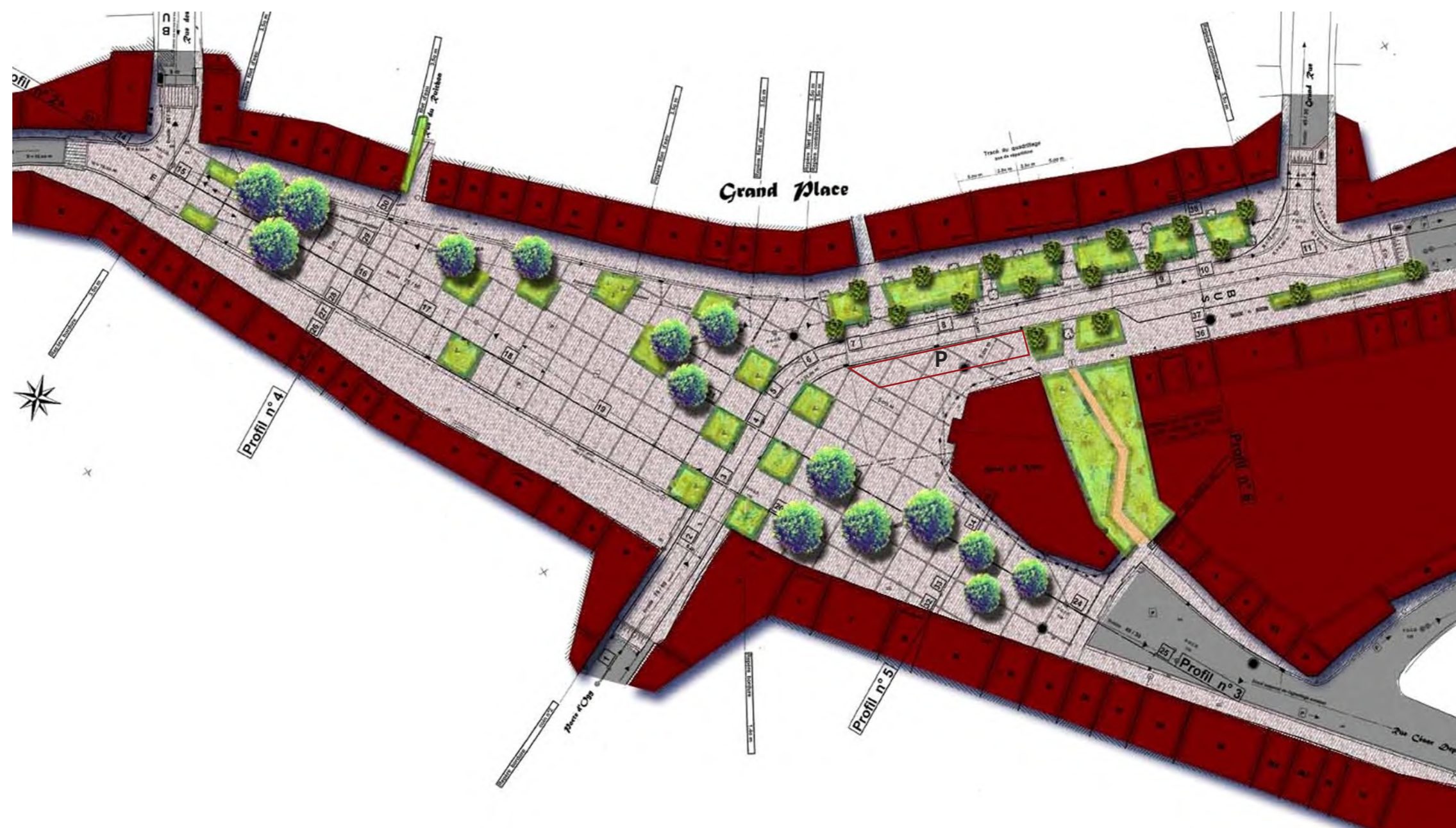
- rénover le mobilier en place : repeindre les candélabres, corbeilles et potelets selon préconisation du plan qualité (RAL 8004 ou brun sablé, voir gris sablé RAL 150)

- ou remplacer le mobilier par un mobilier particulier, caractéristique d'une identité de la ville (voir proposition de banc ci-après)

- revégétaliser la place afin de maîtriser les flux automobile et donner un aspect plus vivant : de grandes jardinières s'insèrent dans les carrés de pavés, en restant fidèle au calepinage existant. Les catalpas pourront être remplacés par une collection d'arbres en accord avec le plan qualité (essences médiévales, qualités médicinales tels les marronniers, tilleuls..)

- dégager les vues sur les façades : l'ampleur des charmes sera réduite (enlever un charme sur deux, tailler le houppier en dégageant le tronc sur 1.50m mini)

- ajouter des stationnements devant la maison communale





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

7- La Grand-place : un projet à rénover



«Un espace de représentation pour Lessines : exprimer son âme médiévale »





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

8- La rue du Ruichon

TRANSFORMER LE DEBUT DE LA RUE EN UN COULOIR VEGETAL ATTRACTIF, A DESTINATION DE L'HOPITAL



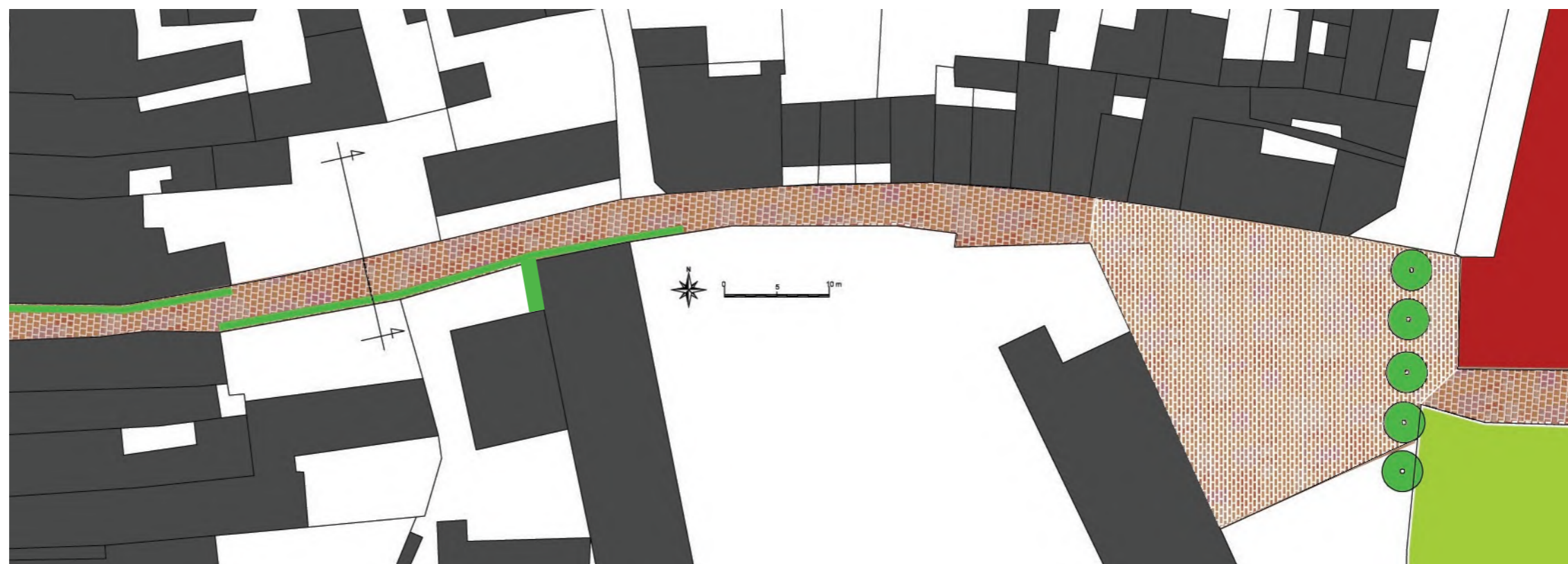
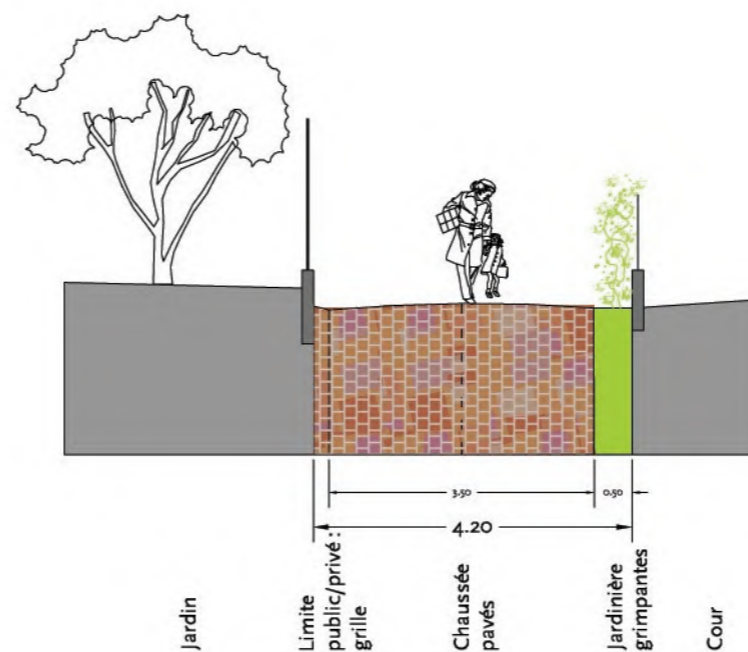
«Une venelle jardinée, entre la Grand-Place et l'Hôpital NDLR»



II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS 8- La rue du Ruichon

Descriptif des travaux : Plantation de plantes grimpantes, vivaces, mur végétal

Coût : 10 € HT/ml pour la plantation de grimpantes, environ 250 € HT/m² pour le mur végétal ne comprenant pas l'ensemble des reprises réseaux, structure chaussées





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

9 - Les Jardins de poche : un exemple à l'angle des rues des 4 Fils Aymon et du Gal Freyberg

VEGETALISER AU MAXIMUM
UNE PARCELLE LIBRE : CREER
UN JARDIN PUBLIC AC-
CUEILLANT

Descriptif des travaux : Réalisa-
tion de mur végétal, prairie fleu-
rie, arbres tiges, jeux d'enfants,
mobilier.



«Un oasis végétal dans la ville de pierre »





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

10- CPAS et caserne des pompiers

DEGAGER L'ACCES AUX BERGES, AMENAGER UN NOUVEL ESPACE DE PROMENADE, VALORISER LE CADRE PATRIMONIAL ET LA VUE OUVERTE SUR LE COTEAU BOISE

Hypothèse 1

Descriptif des travaux : Démolitions de la caserne et de l'ancienne maternité

Construction d'un bâtiment de surface au sol équivalente, accueillant parking (silo) et équipements culturels.

Création d'un parc : surfaces minérales, pelouses, arbres tiges de première grandeur et fruitiers, promenade en bord de berge, passerelle





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS

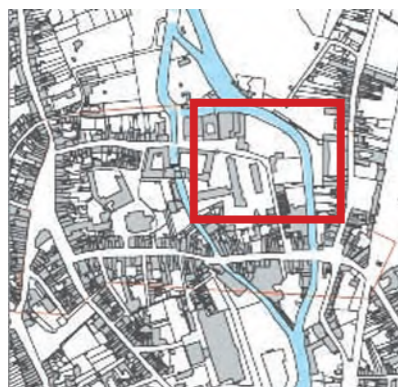
10- CPAS et caserne des pompiers

DEGAGER L'ACCES AUX BERGES, AMENAGER UN NOUVEL ESPACE DE PROMENADE

Hypothèse 2

Descriptif des travaux : Démolitions de l'ancienne maternité, réhabilitation de la caserne (équipement culturel, sportif...)
 Création d'un parc : surfaces minérales, pelouses, arbres tiges de première grandeur et fruitiers
 Création d'un parking : voies en béton, evergreen et plantations d'arbres tiges, promenade en bord de berge, passerelle





II-1 VALORISATION DE SITES A ENJEUX FORTS 10- CPAS et caserne des pompiers

VALORISER LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET PERPETUER LA TRADITION DES CULTURES VIVRIERES DE LA FERME DE L'HOPITAL : COLLECTION D'ARBRES FRUITIERS, POTAGER...



«Sur l'espace enfriché, un parc à la reconquête du patrimoine culturel, industriel et naturel de Lessines»





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1- Le végétal dans la ville : ambiances et palettes

CARACTÉRISER LES TROIS SECTEURS CORRESPONDANT À DES ENTITÉS PAYSAGÈRES FORTES, EN UTILISANT UNE PALETTE VÉGÉTALE SPÉCIFIQUE

1- «La ville médiévale»

Utilisation des essences végétales évoquant les activités traditionnelles d'herboristerie ayant fait la renommée de la ville médiévale.

Ces végétaux seront plantés dans des jardinières réalisées à la manière des jardins de simples. Creusées à même le sol, elles se composent d'une bordure d'arbustes bas persistants, cernant un massif d'arbustes à fleurs et/ou de vivaces, sélectionnées pour leur taille ou leur feuillage remarquable.



Arbres tiges (caduques) :

Tilleul - *Tilia Cordata*
 Marronnier d'Inde - *Aesculus Hippocastanum*
 Hêtre - *Fagus sylvatica*
 Chêne rouge - *Quercus rubra*
 Châtaignier - *Castanea sativa*
 Noyer - *Juglans nigra*
 Orme - *Ulmus carpinifolia*



Arbustes à fleurs :

Aubépine - *Crataegus monogyna*
 Viorne obier - *Viburnum opulus*
 Rosiers anciens - *Rosa gallica*
 Eglantiers - *Rosa canina*
 Cassis - *Ribes sanguineum*
 Guimauve - *Althea officinalis*

Arbustes persistants (pour bordures) :

Houx - *Ilex aquifolium*
 Buis - *Buxus sempervirens*
 Laurier - *Prunus laurocerasus 'Ottoluiken'*



Vivaces :

Alchemille - *Alchemilla mollis*
 Pimprenelle - *Sanguisorba minor*
 Sauges - *Salvia argentea, Salvia officinalis...*
 Pulmonaire - *Pulmonaria officinalis*
 Angelique - *Angelica archangelica*
 Rue - *Ruta graveolens*
 Consoude - *Symphytum officinale*
 Tanaisie - *Tanacetum vulgare*



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1- Le végétal dans la ville : ambiances et palettes

CARACTÉRISER LES TROIS SECTEURS CORRESPONDANT À DES ENTITÉS PAYSAGÈRES FORTES, EN UTILISANT UNE PALETTE VÉGÉTALE SPÉCIFIQUE

2 - «la ville insulaire »

Utilisation des essences végétales évoquant la géographie de la ville cernée par la Dendre. Sur les limites de la zone et pour la séquence de la Grand-Rue concernée, des plantes de milieux humides seront choisies parmi la liste ci-contre. Ce sont des végétaux caduques, au port libre, des sujets à troncs multiples (cépées) et des feuillages rubannés évoquant les herbes des berges.

Le coeur de «l'île», marqué par la présence de la ferme de l'Hôpital, pourra être constitué d'essences d'arbres ou arbustes fruitiers (aménagement des sites du CPAS et de la caserne.)



Arbres tiges des «berges»:

Frêne - *Fraxinus angustifolia* 'Raywood'
 Saule blanc - *Salix alba*
 Cyprès chauve - *Taxodium distichum*
 Aulne - *Alnus glutinosa*
 Peuplier neige- *Populus argentea*

Arbres tiges des «vergers » :

collection d'essences anciennes de Poiriers, Cerisiers, Pommiers, Nèfliers...



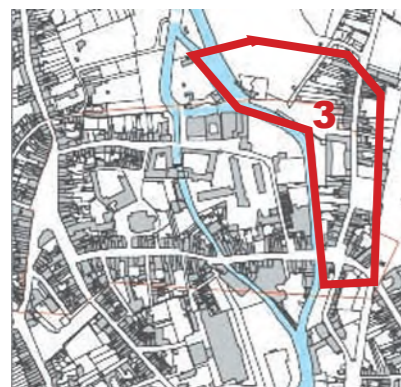
Arbustes des «berges»:

Sureau - *Sambucus nigra*
 Saule nain - *Salix repens*'nana'
 Salix rosmarinifolia
 Salix viminalis
 Salix purpurea
 Cornouiller - *Cornus sanguinea*



Vivaces et graminées :

Roseaux - *Typha latifolia*
 Joncs - *Juncus inflexus*
 Joncs - *Scirpus lacustris*
 Carex - *Carex grayii*
 Miscanthus sinensis 'Gracillimus»
 Spartina pectinata
 Prêle - *Equisetum hyemale*
 Reine des prés - *Filipendula ulmaria*
 Salicaire - *Lythrum salicaria*
 Veronique - *Veronica spicata* 'alba'



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1- Le végétal dans la ville : ambiances et palettes

CARACTÉRISER LES TROIS SECTEURS CORRESPONDANT À DES ENTITÉS PAYSAGÈRES FORTES, EN UTILISANT UNE PALETTE VÉGÉTALE SPÉCIFIQUE

3- «le faubourg industriel » :
Utilisation d'essences végétales caractéristiques des friches industrielles, plantes dites «ruderales», nécessitant peu de soin et comportant un certain intérêt pédagogique et écologique (plantes épuratrices).



Arbres tiges :

Ailanthe - *Ailanthus altissima*
Bouleau - *Betula verrucosa*
Catalpa - *Catalpa Bignonoïdes*
Prunelier - *Prunus spinosa*
Erable sycomore - *Acer platanoides*
Acacia - *Robinia pseudoacacia*



Arbustes :

Arbre aux papillons - *Buddleia davidii*
Rubus thibetanus
Rosa pimpinellifolia



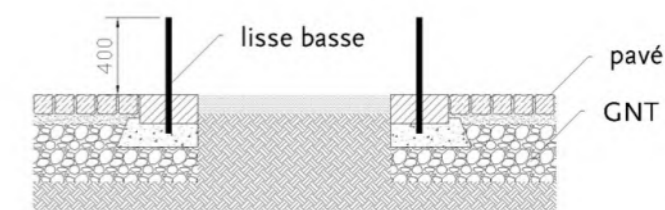
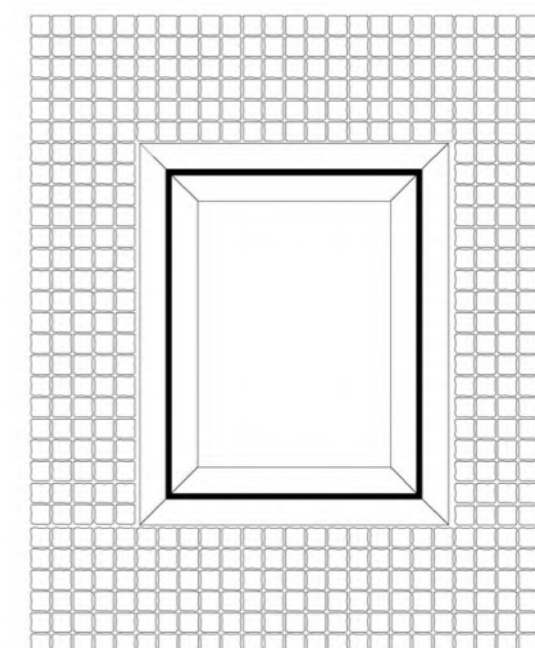
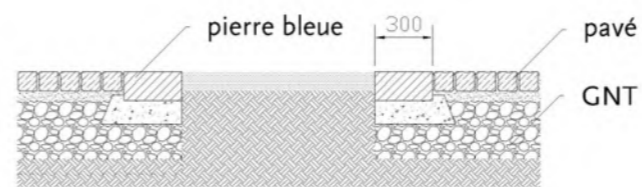
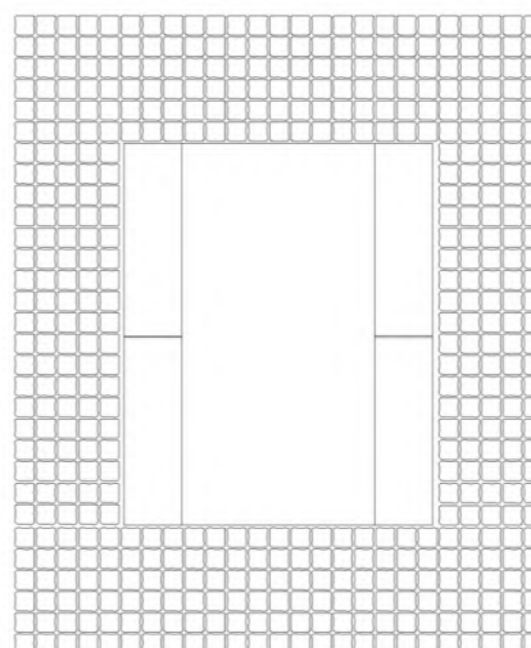
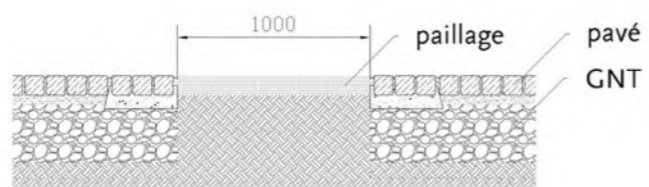
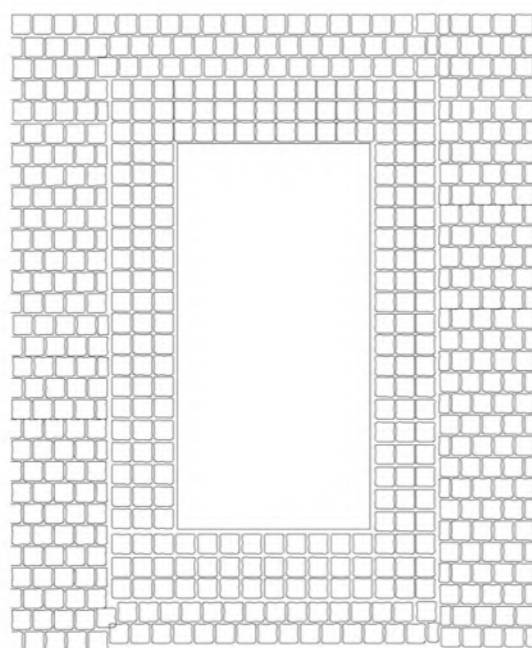
Vivaces :

Reseda des teinturiers - *Reseda luteola*
Coquelicot - *Papaver rhoeas*
Chardon - *Cardus acanthoides*
Euphorbes
Datura
Penisetum alopecuroides
Helitrichon sempervirens
Cordateria selloana
Sedum acre
Sedum telephium



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1- Le végétal dans la ville : les jardinières

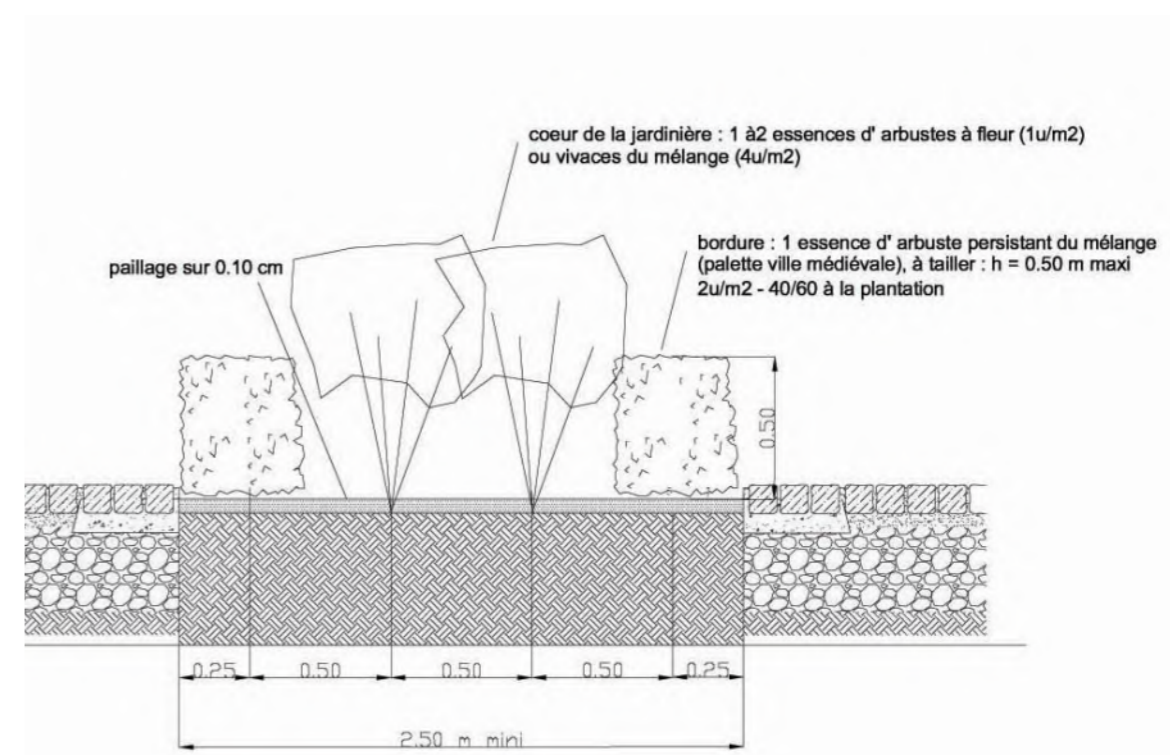
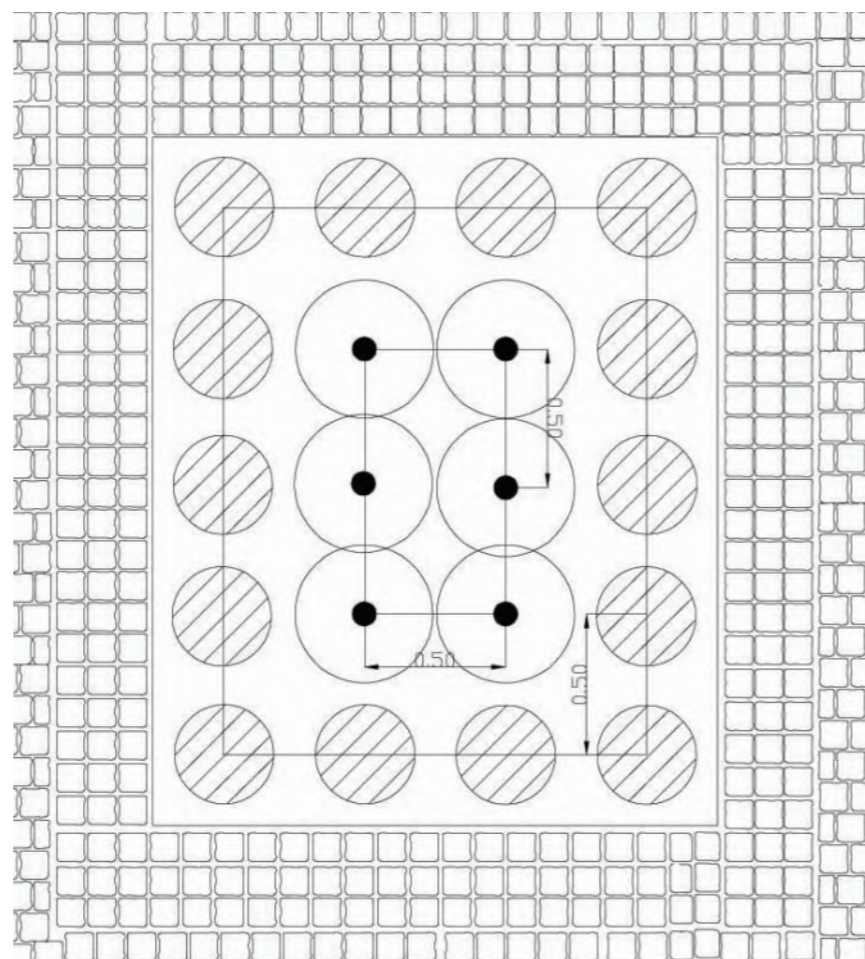




Exemple : jardinières de la Grand Place

II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1- Le végétal dans la ville : les jardinières





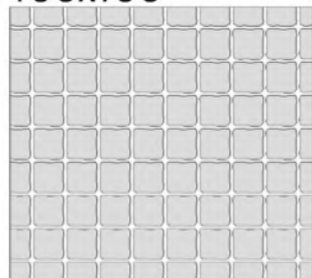
II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

1-Palette minérale : les sols traditionnels

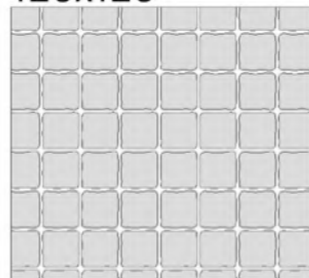
Pavés (porphyre) carrés, poses rectilignes

Pose en quadrillage simple

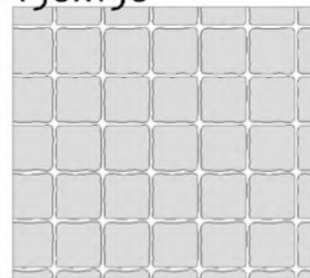
joint = 1cm
100X100



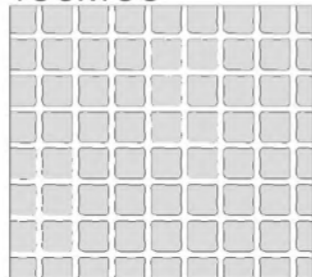
120X120



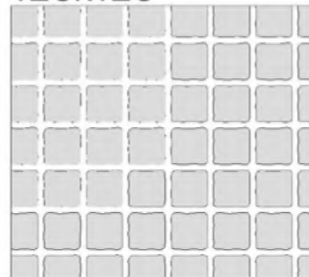
150X150



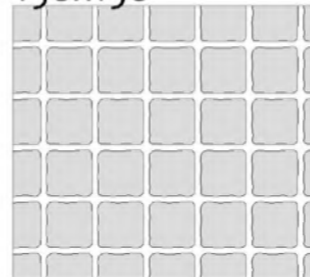
joint = 2cm
100X100



120X120

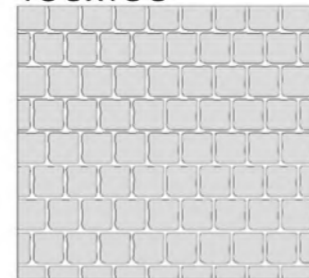


150X150

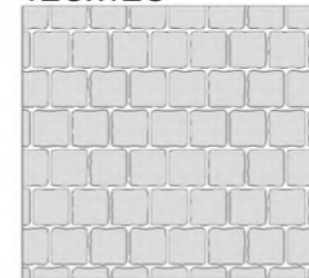


Pose en quinconce

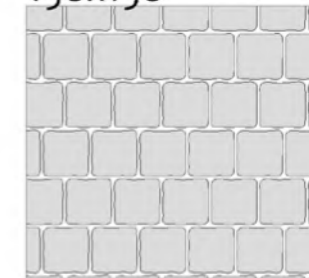
joint = 1cm
100X100



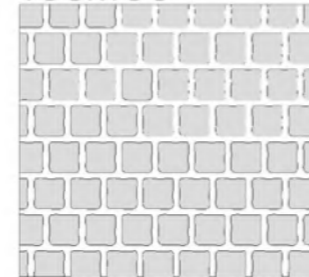
120X120



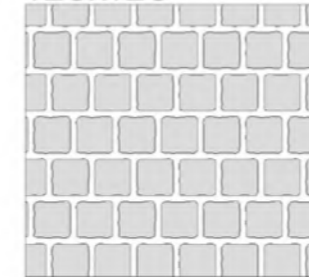
150X150



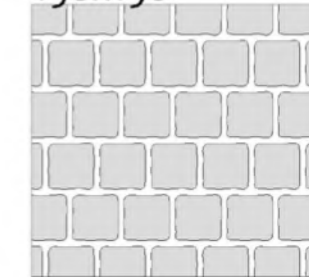
joint = 2cm
100X100



120X120



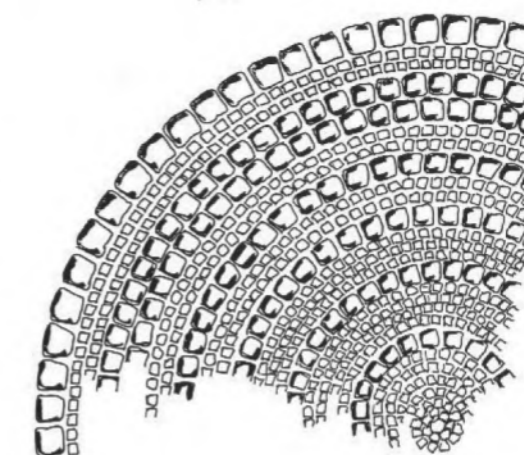
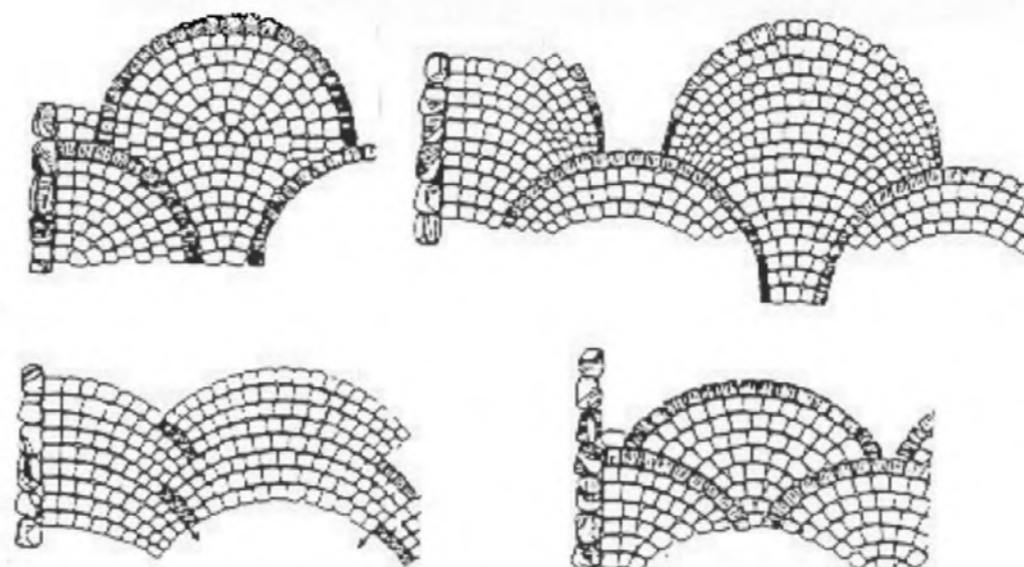
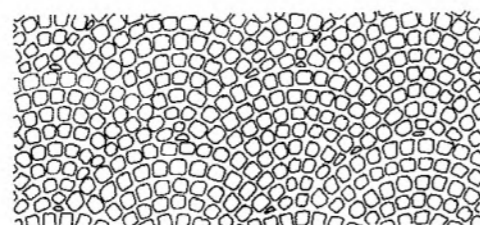
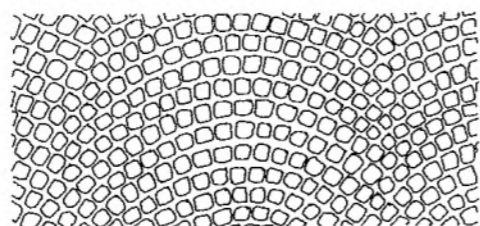
150X150





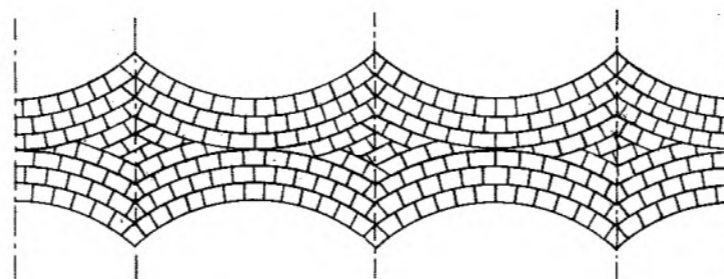
II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS
Palette minérale : les sols traditionnels

Pavés (porphyre) cubiques, poses arrondies

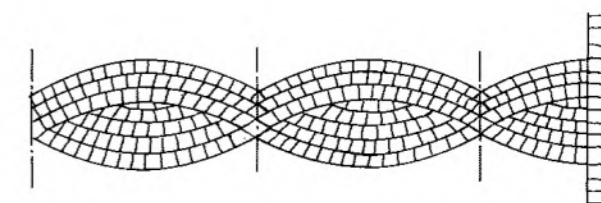


Fermeture de chaussée haute et basse

Raccordement de point haut
dit en As de carreau



Raccordement de point bas
dit en oeil de boeuf



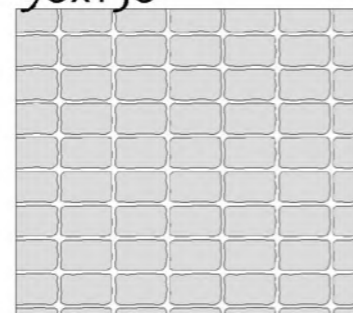


II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS
Palette minérale : les sols traditionnels

Pavés (porphyre) oblongs,
 poses rectilignes

Pose en quadrillage simple

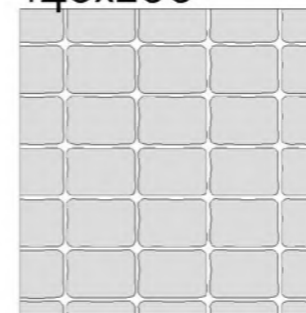
joint = 1cm
 90X150



110X170

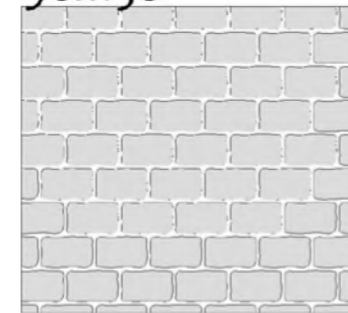


140X200

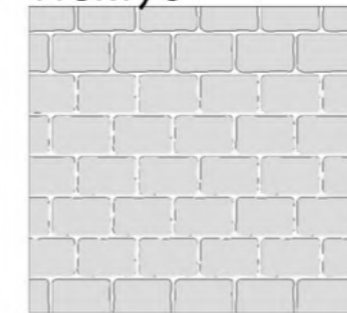


Pose en quinconce

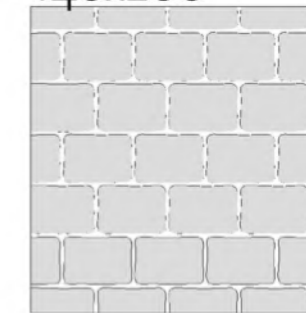
joint = 1cm
 90X150



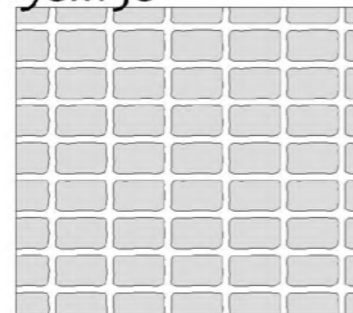
110X170



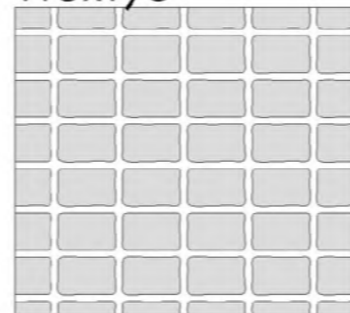
140X200



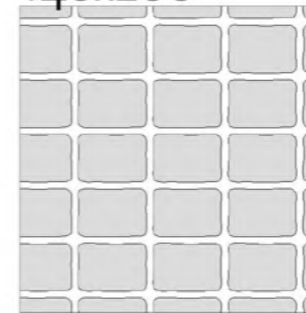
joint = 2cm
 90X150



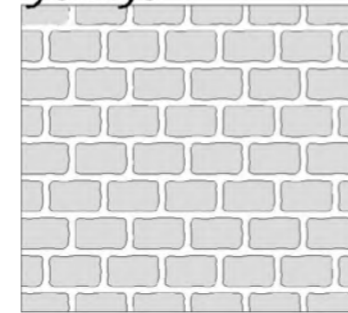
110X170



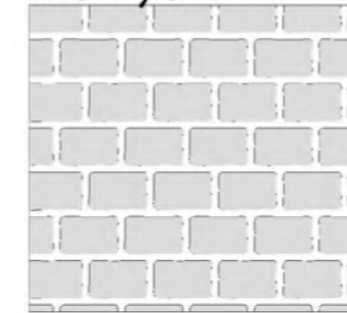
140X200



joint = 2cm
 90X150



110X170



140X200

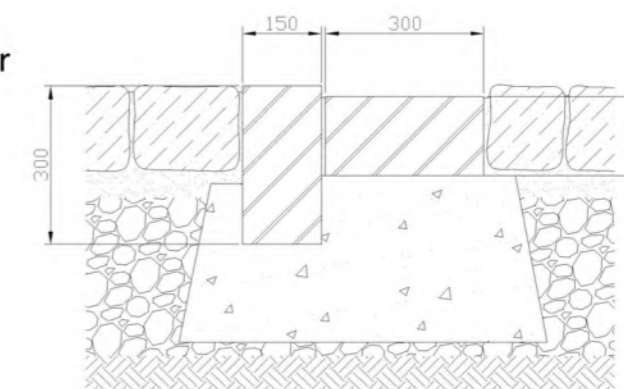
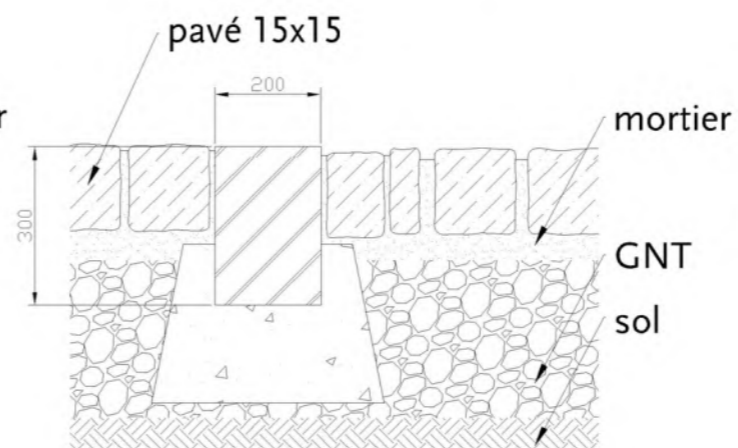
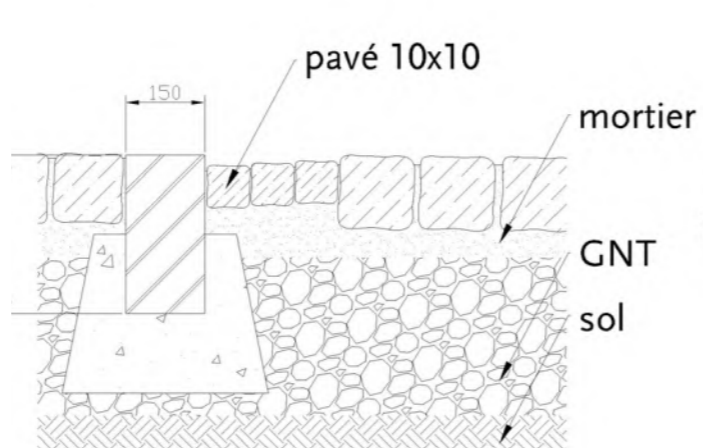
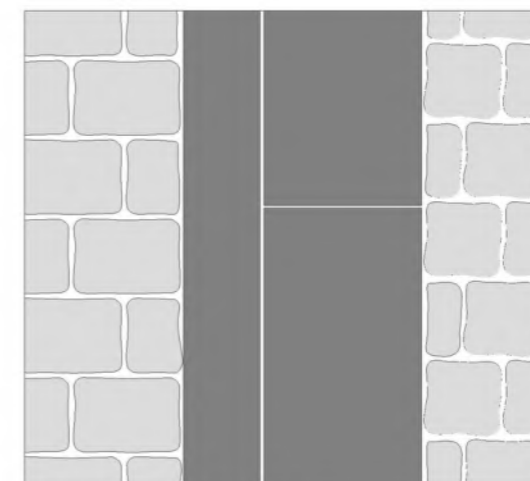
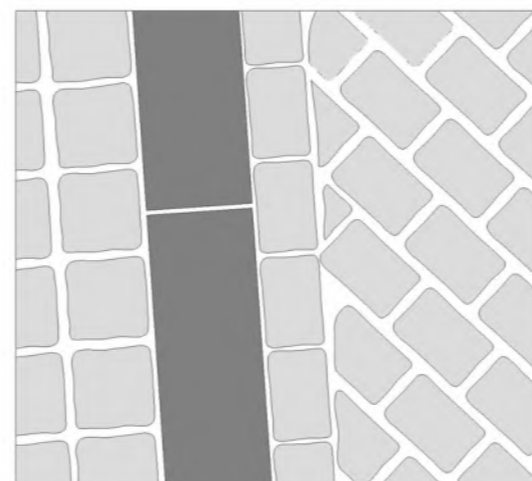
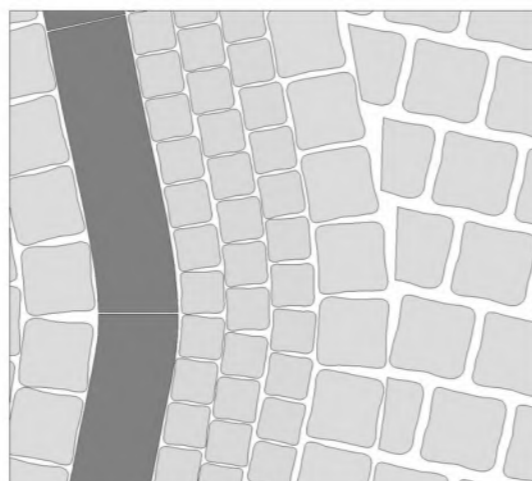




II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Palette minérale : les sols traditionnels

Fils d'eau



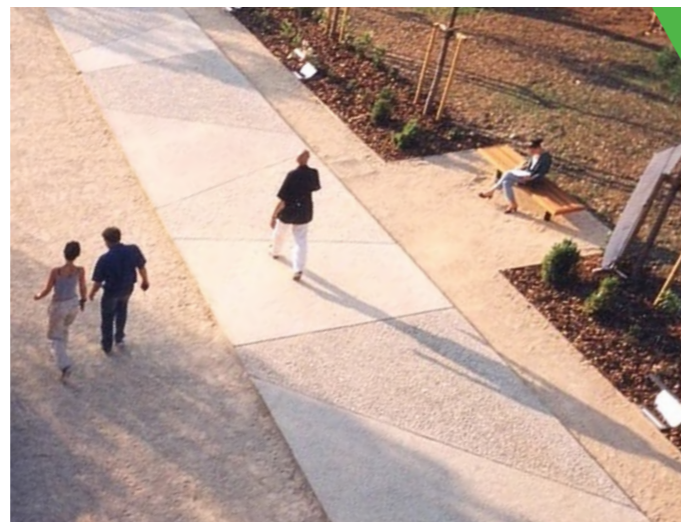


II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Palette minérale : les sols contemporains

Le béton

Le béton peut être teinté, les garnulats (porphyre issu des carrières proches) peuvent être de différentes tailles, les états de surfaces peuvent aussi être différents (desactivé, sablé, bouchardé, lissé, balayé,...). Ces variations composées suivant un calepinage étudié permettent aux sols de «vibrer», les rendant plus attrayants.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Mobilier urbain : rénovation

Une nouvelle palette chromatique

Une ligne de mobilier et de signalétique serait à développer, mettant en valeur l'harmonie particulières des surfaces minérales des sols (pavés de porphyre) et des façades (briques) que l'on trouve à Lessines.

Le choix d'une couleur évoquant la rouille (teinte brun orangée des oxydes de fer) paraît particulièrement adapté au contexte patrimonial (couleur intemporelle, qui semble traverser les époques et «réchauffe» le côté parfois monotone et froid des pavés. Le RAL 8004 s'en rapproche le plus, toutefois, une peinture brun sablé aura un aspect moins uniforme.

Dans un contexte où la brique s'affirme davantage, un gris clair (RAL 150 sablé) pourrait convenir



mobilier actuel



mobilier actuel, avec teinte rouille



mobilier actuel, avec teinte grise

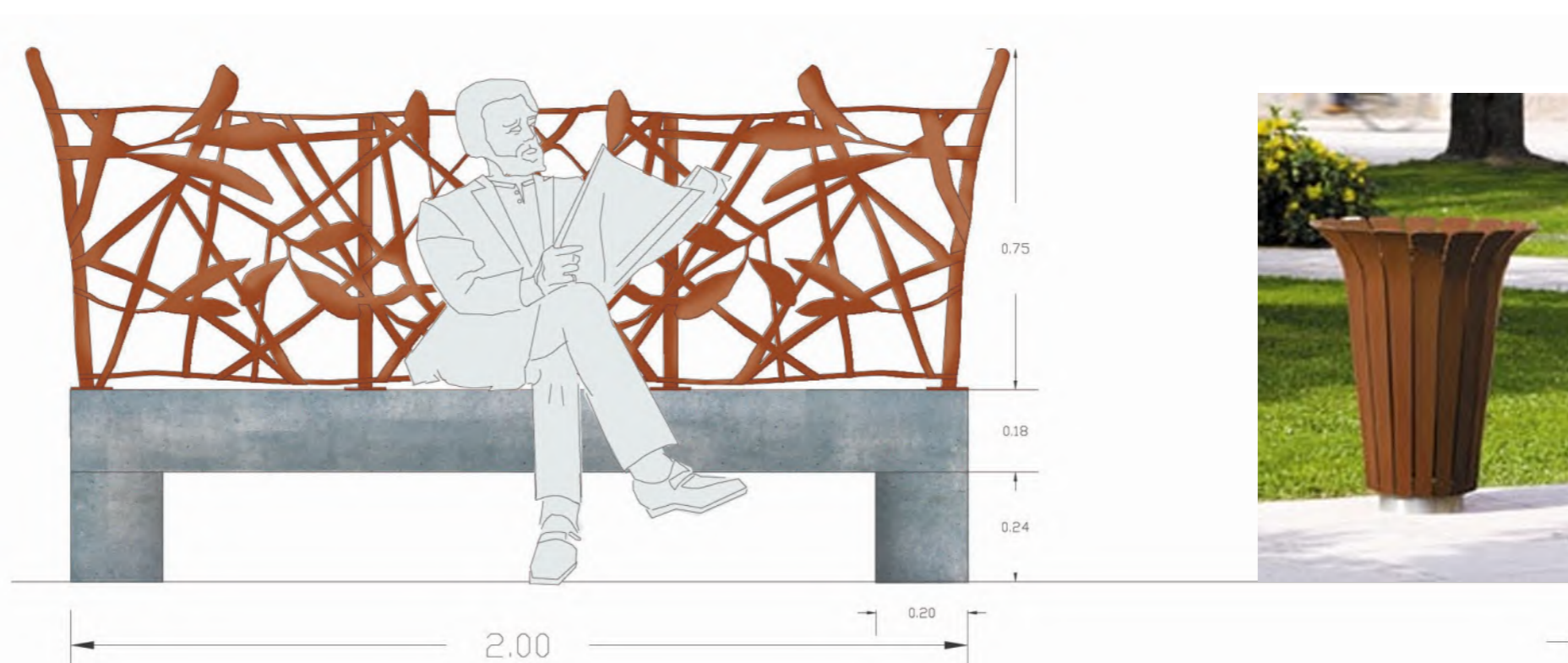


II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Mobilier urbain : création

Les bancs et corbeilles de la ville médiévale

Les matériaux sont la pierre (bleue ou porphyre) et le métal. Le banc se compose d'une banquette en pierre bleue, et d'un dossier en serrurerie ouvragée évoquant un motif végétal de plante médicinale, teinte rouille. La corbeille est une réinterprétation de la corbeille «tulipe» classique des parcs, et se présente sous la forme d'une corolle de lames d'acier corten.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Mobilier urbain : création

Les bancs de la ville insulaire (1)

Les matériaux sont le bois et l'acier.

Le banc se compose de deux poutres de lamellé collé, de section trapézoïdale, assemblées par des éléments profilés en acier, formant également piétement.

Les bancs du faubourg industriel (2)

Les matériaux sont la pierre (ou béton) et l'acier.

Le banc se compose d'une assise horizontale minérale (pierre ou béton lisse), et d'éléments profilés en acier, formant également piétement.



(1)



(2)



(3)

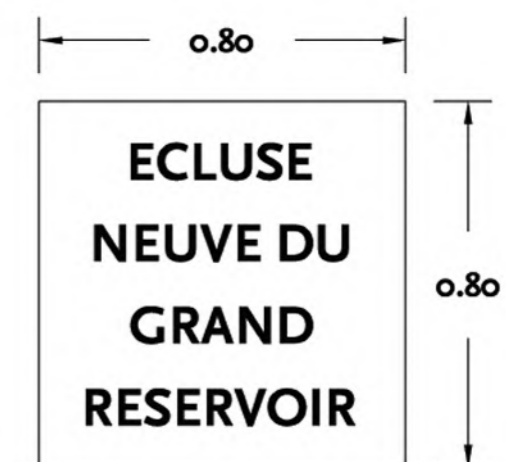
La corbeille de la ville insulaire et du faubourg industriel (3)

la forme reprend celle de la corbeille de la ville médiévale (forme de corolle plus épurée). le coloris sera d'aspect métallique brut, gris



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS Signalétique à travers la ville - musée

Exemples de plaques signalétiques à encastrer dans le sol : plaques d'acier, aspect rouillé gravées telle que le texte soit en relief.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS Traitement des façades et enseignes du centre-ville

1- Contexte :

Dans le cadre de la valorisation et de la revitalisation du Centre-ville de Lessines ainsi que dans celui de la restructuration de son tissu urbain en un maillage d'aménagements et d'espaces accueillants (Espaces verts, portes de Ville, rues,...), il était nécessaire d'aborder la question de la plastique à conférer, à l'avenir, aux façades et enseignes du cœur de la ville ; le but, ici, est d'accompagner les différents acteurs (Commerçants, habitants, institutions,...) pour que les actes de rénovation, construction, placements d'enseignes soient réalisés de manière cohérente et harmonieuse sans toutefois omettre la personnalité de chacun des acteurs.

2-Ligne de conduite :

Recouvrer, pour les acteurs de la vie urbaine, un cadre de vie agréable ; restaurer une lisibilité de la trame urbaine et des façades ; instaurer un canevas clair et harmonieux pour les enseignes et leurs typologies : (Commerces, services,...)

Remettre en valeur le patrimoine architectural en :

- Recouvrant et/ou conservant la trame verticale. (Trumeaux des rez commerciaux lors de transformations ; verticalité des baies ; lecture claire de chaque façade.)
- Imposant, du point de vue des façades, châssis et enseignes, un choix parmi une palette chromatique (Ou combinaison de palettes.) dans le but de retrouver et de conserver une harmonie héritée de l'Histoire mais permettant une interprétation contemporaine de la composition urbaine.
- Supprimant la prépondérance des enseignes et publicités au profit du recouvrement d'une lecture de la rue et de la place comme composantes à part entière de la Ville.
- Proscrivant les recouvrements de façades.
- Limitant les enseignes verticales à certains usages spécifiques. (Commerces de service ; services publics ; HORECA au cas par cas.)
- Régissant clairement le positionnement et le dimensionnement des enseignes.
- Harmonisant les enseignes sans toutefois refuser toute personnalisation aux commerçants et acteurs de la vie urbaine.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Façades : illustrations de la situation existante

Rythmes et gabarits : la Grand-place

Nombre de transformations des rez-de-chaussée de la Grand-Place sont particulièrement maldroites tant au niveau des rythmes que des couleurs.

La banque est, par contre, un bel exemple de réhabilitation commerciale.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Façades : illustrations de la situation existante

Rythmes et gabarits : Grand-rue partie supérieure

Les gabarits du quadrilatère historique sont, pour majorité, Rez+2 et Rez+1. Les largeurs moyennes des parcelles sont de 5,5 à 8 mètres. Comme dans la plupart des rues commerçantes, l'on constate une rupture entre les rez commerciaux et les étages. (La plupart de ces rez ayant fait l'objet de transformations.) La typologie des baies des étages (plus hautes que larges) est, à quelques exceptions près, extrêmement homogène.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Façades : illustrations de la situation existante

Rythmes et gabarits : Grand-rue partie inférieure

Il est possible d'intervenir sur les rez commerciaux en harmonisant simplement la taille des vitrages avec celle des étages ou en rétablissant un rythme cohérent entre les pleins et les vides des rez et des étages





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Façades : illustrations de la situation existante

Rythmes et gabarits : Rue des 4 fils Aymon

Cette rue est restée extrêmement homogène tant au niveau des gabarits que des rythmes. Elle présente également des exemples intéressants au niveau de la typologie des menuiseries extérieures.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Façades : illustrations de la situation existante

Palette chromatique du grand quadrilatère de la ville de brique et de pierre



Évolution positive de quelques façades.



Palette chromatique des façades.



Palette chromatique des menuiseries extérieures.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Enseignes : constat de la situation existante

Bandeaux horizontaux disproportionnés.



Enseignes verticales redondantes et hors gabarit.



Lettrages sur vitrines trop présents.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Enseignes : constat de la situation existante

Quelques exemples réussis de lettrages sur vitrines, de lettrages sur façades : on peut noter la possibilité d'une discrétion tant au niveau des enseignes de brasseries que des enseignes L'enseigne «CBC» contraste ainsi avec les bandeaux surdimensionnés de ses concurrentes.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

Rythme des façades

Mise en pratique :

Une proposition de transformation/rénovation doit s'effectuer de concert avec une étude de la façade et de son contexte ; une attention particulière est portée au patrimoine architectural ; aussi plusieurs points sont à prendre en considération :

- Le parti architectural de la façade.
- Les matériaux mis en œuvre et leur couleur.
- La taille et les proportions des différents composants. (Fenêtres, détails d'architecture,...)

Il est un fait que ces initiatives relèvent d'une procédure de demande de permis d'urbanisme et que tous les documents nécessaires repris dans le CWATUPE (Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie.) doivent être fournis. Les modifications proposées seront conformes aux lignes de conduites détaillées ci-après ainsi qu'au CWATUPE.

Rez-de-chaussée commerciaux :

- Lors de la transformation pour une destination commerciale du rez-de-chaussée d'un immeuble, les trumeaux doivent être maintenus ; là où ces trumeaux ont été enlevés, une reconstruction sera imposée lors de transformations ultérieures.
- Des exceptions peuvent être consenties vis-à-vis des rez-de-chaussée commerciaux qui, par leur aspect, leurs matériaux, leur rythme ainsi que la division de leurs baies, ne « jurent » pas avec le caractère des étages et du bâti avoisinant ni ne contrecarrent la lisibilité verticale de la construction.
- Les trumeaux du premier étage, là où ils sont restés intacts, indiquent le rythme pour la construction des trumeaux au rez-de-chaussée. Ceux-ci sont établis à l'aplomb et dans l'axe des trumeaux du premier étage ; la vitrine sera éventuellement établie en retrait par rapport à la façade de l'immeuble.

Étages :

- L'on doit y conserver une typologie de baies s'étirant verticalement et respectant la gamme des proportions historiques (Plus hautes que larges) ; ce principe s'applique en cas de nouvelle construction (Et de reconstruction.) comme en cas de rénovation/transformation.
- Dans tous les cas, les baies s'étirant en longueur sont à proscrire et, si elles s'avèrent préexistantes au niveau de constructions antérieures, sont à modifier lors de transformations ultérieures.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

7- Rythme des façades

7.1 Illustrations

1) Voici l'exemple d'une petite maison de pierre sise sur la Grand-Place de Lessines qui, via la restauration de sa trame et de ses matériaux, recouvrerait ici un caractère cohérent.

L'exemple de gauche montre, bien évidemment, la situation actuelle alors que celui de droite veut démontrer une interprétation sobre des lignes de conduites (Point 2, p.47).

2) Ceci est l'illustration d'une « exception » visée au point 3.2 sur les rez-de-chaussée commerciaux (p.55) ; ici, le traitement du commerce témoigne d'une bonne harmonie et ne « jure » pas avec la façade.

3) À droite, une infographie schématique donnant une idée de l'ambiance actuellement en place puis après application des mesures du point 3.2 sur une partie du front de bâtisse situé Grand-Rue.



7.2 Remarques

L'on enterrera les câbles électrique lors de rénovations de voirie à venir mais si l'on ne peut les faire disparaître à court ou moyen terme, l'on se fait une obligation, dans l'attente, de les rendre les plus discrets possible lorsqu'ils courent le long des différentes façades.

À l'exception de l'aménagement d'un accès aux étages, les rez-de-chaussée commerciaux occuperont l'ensemble de la travée.

Une uniformisation de plusieurs rez-de-chaussée contigus en dépit des caractères respectifs des façades impliquées est à proscrire. (Ex : Implantation, dans la Grand-Rue, d'un commerce de taille moyenne et occupant plusieurs façades.)



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

8- Enseignes

8.1 Mise en pratique

Les conditions pour la mise en œuvre d'une enseigne sont une étude de la façade ainsi que du contexte environnant dans le but de conférer/redonner aux différentes rues leur identité ; toutes les conditions inhérentes à une demande de permis d'urbanisme sont, en outre, d'application, en ce compris, les plans et détails.

Dans la recherche d'un respect du patrimoine architectural et afin qu'il ait tout le loisir de s'exprimer, les différents paramètres présents sur la façade sont pris en compte :

- Le type et les couleurs de la façade.
- Les proportions.
- Dimensions du « linteau ». (Espace entre le haut des baies du Rez-de-chaussée et le couvrant de ce Rez.)
- Rythme et taille des baies.

8.2 Enseignes horizontales.



- Elles prennent exclusivement la forme de lettrages en tôle découpée, posées en saillie et sont fixées à une cornière filante horizontale fixée à la façade et permettant de limiter le nombre de percées dans cette façade.

-En cas de changement d'activité, seule l'enseigne est alors démontée.

- Une seule enseigne est autorisée par façade.

-Le bord supérieur de la cornière se positionne à 15cm au dessus du haut des fenêtres du Rez-de-chaussée.

-La police d'écriture est à l'appréciation du commerçant/prestataire de service mais une seule police est permise par enseigne.

-Les enseignes prennent place sur une seule ligne horizontale.

-Trois positionnements sont laissés au choix :

- À gauche. (Aligné sur la gauche de la première baie.)
- À droite. (Aligné sur la droite de la dernière baie.)
- Centré.

- Les positionnements à gauche ou à droite peuvent aider à indiquer, surtout pour une large façade, l'entrée du commerce ou du service.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

8- 2 Enseignes horizontales

----> Taille

- La hauteur ne dépasse jamais les 40cm.
- La largeur maximale est définie par la juxtaposition de deux des baies de la façade.
- Les « jambages » des lettres comme le « q » ou le « p » devront laisser au moins 5cm de façade visible sous le niveau de la cornière

----> Eclairage

- Il n'est pas obligatoire.
- Rétro-éclairage selon deux options possibles :
- Rampe de LEDs ayant la longueur de l'enseigne et dissimulées dans la cornière sous cette enseigne.
- Rampes de LEDs derrière le lettrage et mises en œuvre dans caisson diffusant afin d'atténuer l'effet possible de « point lumineux ».

--> Remarques.

- Les illustrations sont interdites, mis à part s'il s'agit de motifs simples comme des sigles.
- L'on n'utilisera qu'une seule police d'écriture par enseigne.
- Penser à la lisibilité de la police. (Simplicité, calligraphie, espacement,...)
- Les lettres cernées (Vides à l'intérieur.) sont interdites.
- Les italiques trop prononcées sont à proscrire car trop peu claires.
- Les déformations de caractères (Étirements en hauteur ou en largeur, textes arqués ou bombés,...) sont interdites ainsi que le placement en diagonale ou penché.
- Attention aux « jambages » de certaines lettres. (Cfr : prescriptions.)
- Le dispositif d'éclairage de l'enseigne sera invisible pour le public. (Il en sera de même pour tout le dispositif de câblage et d'alimentation.)
- Interdiction des spots en saillie, tubes lumineux apparents, caissons lumineux, lumières trop colorées. (Sauf cadre légal de certains services.)
- Tous les effets de mouvements, variations et/ou clignotements sont proscrits.



Variation de la taille de l'enseigne en conservant ses proportions.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

8.3 Enseignes verticales - en drapeau

- Elles ne sont réservées qu'à certains types de commerces ainsi qu'aux services urbains :
 - Bureaux de poste et banques.
 - Police et services incendie.
 - Antennes locales d'hôpitaux.
 - Commerces « de service » comme les pharmacies.
- Le but est, ici, que ces services soient rendus plus visibles au sein de la ville.
- Les enseignes prennent la forme d'une tôle carrée de 50cm de côté, fixée à la façade par deux profilés. (En haut et en bas.)
- Les formes et couleurs des différents sigles seront harmonisées. (Police, pompiers, pharmacies : un seul type d'enseigne par type de service.)
- Ces enseignes se positionnent toujours en fonction de l'enseigne horizontale quand cette dernière est présente.
- L'éclairage de ces enseignes se réalise au moyen de rampes de LEDs dissimulées dans la fixation supérieure du « drapeau ».

Exemple de combinaison Enseigne horizontale et Drapeau.



--> Remarques.

- Prendre garde, au préalable, au positionnement des autres enseignes du même type ; il est bien évidemment exclu de placer un « drapeau » qui pourrait empêcher ou même contrecarrer la lisibilité d'une autre enseigne.
- Écart entre le début de l'enseigne et la façade : Entre 10 et 15cm.



Exemples de mise en oeuvre d'une enseigne de service et d'adaptations de Logos de banques au format carré de 50 par 50cm.

L'enseigne de «Centea» (Quasiment carrée à l'origine.) ne pose pas de question quant à un reformatage.

La «BNP Paribas - Fortis», à l'origine beaucoup plus allongée, s'accommode fort bien à ce nouveau format.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

8.4 Enseignes de sponsors

- À réserver aux cafés, brasseries, tavernes.
- Une seule enseigne est autorisée par établissement commercial.
- La fixation s'effectue de même manière que les enseignes-drapeaux du point 8.3.
- Dans un souci de visibilité du commerce, ces enseignes pourront se combiner avec celles décrites au point 8.2 OU au point 8.5 ci-dessous.
- Le dimensionnement identique à celui d'une enseigne en drapeau du point 8.3, à savoir obligatoirement un carré de 50x50cm.
- Les caissons avec parois latérales sont interdits.
- Dans le souci d'une légèreté apparente, seuls sont autorisés les plaques de tôle ayant les mêmes caractéristiques que les enseignes en drapeau du point 8.3.

Enseigne en caisson pouvant facilement être normalisée.
Les éclairages de ce type (Spots saillants.) sont, eux, à proscrire.



> exemples



Enseigne «Jupiler» carrée.

Enseigne «Jupiler» carrée stylisée.

Enseigne «Diekirch» reformulée d'une proportion de départ très allongée vers un canevas carré.



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

8-Enseignes

8.5 Cas particuliers : lettrages sur vitrines

- À réserver au cas où le « linteau » (Espace entre le haut des baies du Rez et le couvrant de ce dernier.) est trop étroit ou trop complexe (Trop de strates horizontales dans les matériaux mis en œuvre.) donnant la sensation d'un linteau étroit.
- L'emprise totale de ce type d'enseigne ne devra pas dépasser les 15% de la surface des baies vitrées.
- Les dessins seront refusés sauf s'il s'agit d'un motif simple du style sigle ou logo.
- Une enseigne en drapeau, dans un souci de visibilité des commerces concernés, peut s'envisager en complément du lettrage.

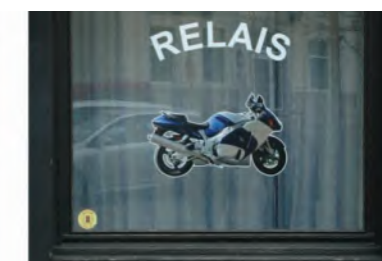
Voici un exemple de trois bâtisses de la Grand-Rue pour lesquelles les points 7.1 à 7.2 ont été appliqués ; le bâtiment de droite, au vu de ses nombreuses baies en façade, permet une multiplicité de ses enseignes.



> quelques exemples à proscrire



Redondant et multicolore.



Figuratif et multicolore.

Voici, ci-dessous, la situation actuelle avec ses Rez-de-chaussée éventrés, ses multiples bandeaux surdimensionnés, ses caissons et un lettrage de vitrine, en façade de droite, qui regroupe un dessin figuratif multicolore et une multiplication des polices d'écriture.





II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

9- Façades : palettes chromatiques

Concernant les façades de briques et de pierre, celles-ci devront conserver ou, le cas échéant, recouvrir, sur toute leur surface, leur caractère minéral originel.

9.1 Façades et châssis

Ces derniers doivent se conformer selon un choix à opérer dans une palette dont les valeurs se décrivent comme suit (CODE R.G.B.) :

1	Rouge : 104	Vert : 45	Bleu : 37	<i>RAL 8024</i>
2	Rouge : 136	Vert : 63	Bleu : 44	<i>RAL 8004</i>
3	Rouge : 150	Vert : 134	Bleu : 109	<i>RAL 1020</i>
4	Rouge : 136	Vert : 69	Bleu : 40	<i>RAL 8003</i>
5	Rouge : 183	Vert : 107	Bleu : 73	<i>RAL 1024</i>
6	Rouge : 210	Vert : 209	Bleu : 189	<i>RAL 4047</i>
7	Rouge : 246	Vert : 228	Bleu : 204	<i>RAL 9001</i>
8	Rouge : 194	Vert : 181	Bleu : 164	<i>RAL 7044</i>
9	Rouge : 189	Vert : 171	Bleu : 147	<i>RAL 7044</i>
10	Rouge : 214	Vert : 172	Bleu : 112	<i>RAL 1001</i>
11	Rouge : 158	Vert : 158	Bleu : 158	<i>RAL 9006</i>

FACADES : Valeurs décomposées selon logiciels de retouche d'image.

1	Rouge : 144	Vert : 144	Bleu : 144	<i>RAL 7004</i>
2	Rouge : 47	Vert : 84	Bleu : 92	<i>RAL 5001</i>
3	Rouge : 120	Vert : 120	Bleu : 120	<i>RAL 7037</i>
4	Rouge : 82	Vert : 82	Bleu : 82	<i>RAL 7039</i>
5	Rouge : 96	Vert : 96	Bleu : 96	<i>RAL 9007</i>
6	Rouge : 138	Vert : 138	Bleu : 138	<i>RAL 7036</i>
7	Rouge : 240	Vert : 240	Bleu : 240	<i>RAL 9003</i>

CHÂSSIS : Valeurs décomposées selon logiciels de retouche d'image.

Couleurs RAL	Châssis	7004	5001	7037	7039	9007	7036	9003
Façades								
8024								
8004								
1020								
8003								
1024								
4047								
9001								
7044								
1001								
9006								



II.2 - CHARTE DE QUALITE, RECOMMANDATIONS

9- Façades : palettes chromatiques

9.2 Façades et enseignes

Ces dernières se combineront selon un choix à opérer dans la palette chromatique ci-contre.

Ce tableau permet de juger des effets des lettrages par rapport à la teinte des façades.

- Une seule couleur sera choisie pour l'ensemble de l'enseigne.

- Les couleurs fluorescentes ainsi que les textures sont proscrites.

Couleurs RAL	<i>Enseignes</i>	5003	1017	7009	8007	3011	9007	9010	5024	4004
	<i>Façades</i>									
8024		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
8004		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
1020		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
8003		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
1024		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
4047		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
9001		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
7044		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
1001		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo
9006		Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo	Woo